

SOMMAIRE

CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n° 98 deuxième trimestre 2007



Sommaire.....	57
- Famille Poupart par Jean-François VIEL.....	58
- Portraits de la famille Renouard de Bussierre vendus à Drouot par Thierry DU PASQUIER.....	65
- Une famille de camisards : les Chabal de Saint-André-de-Valborgne et de Saint-Martin-de-Campcelade (première partie) par Thierry DUPUY.....	70
- Compoix de Saint-André-de-Valborgne (1670)	81
- Compoix de Saint-Marcel-de-Fontfouillouse (1550-1670)	83
- Compoix Saint-Martin-de-Campcelade (1660-1705)	85
- Correspondance d'Abraham Rambour, ministre de Sedan (1590-1651) par Jean-Luc TULOT	88
- Contrats de mariages à Saint-André-de-Valborgne et à Saint-Martin-de-Campcelade (1550-1750) par Thierry DUPUY.....	108
Questions.....	112

Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la SHPF. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier tiré à 300 exemplaires
Dépôt légal : juin 2007
Commission paritaire des publications
et agences de presse: certificat
d'inscription n°65.361

Prix au numéro: 8 euros

Directeur de la publication :
Jean-Hugues CARBONNIER

FAMILLE POUPART

Les Poupart semblent être originaires de Cucharmoy, près de Provins, sur le plateau briard. Après s'être enrichis par le négoce dans les bourgs protestants de Lizy-sur-Ourcq et de Claye, ils se réfugièrent après la Révocation à Sedan, ville qu'ils connaissaient bien et où ils avaient déjà de nombreuses attaches; ils y développèrent de façon considérable leur activité et furent anoblis au XVIII^e siècle (Poupart de Neuflize). Cette étude se limite aux Poupart ayant vécu en Brie. La filiation peut être établie avec certitude à partir de Mathias Poupart :

I. **Mathias Poupart**, huguenot réfugié à Sedan avec d'autres briards en 1564 et 1574 (1), puis receveur de Madame de La Noue (2), demeurant au Plessis-aux-Tournelles, paroisse de Cucharmoy (Seine-et-Marne), en 1602 (3) et enfin marchand à Lumigny (Seine-et-Marne) dès 1607, mort après 1624, marié avant 1575 avec Jeanne de Corby, morte après 1607, d'où au moins six enfants:

1. **Marie Poupart**, baptisée à Sedan le 7 août 1575, morte après 1648, épouse de Marin Rebet, marchand à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne), mort entre 1636 et 1648. Il semble que Marin Rebet et son épouse, qui élevèrent à Lizy-sur-Ourcq leurs deux nièces Brian (voir ci-dessous), n'aient eu aucune postérité.
2. une autre **Marie Poupart**, baptisée à « *l'Etang-Goust proche de Ganderille* » [?] vers 1581 (4), morte à Sedan le 22 août 1634, mariée au même lieu le 8 octobre 1602 avec Pierre Brian, marchand tisserand et bourgeois de Sedan, fils de feu Guillaume Brian, d'où au moins trois enfants, dont deux filles élevées à Lizy-sur-Ourcq chez leurs oncle et tante Rebet et dotées par ces derniers:

(1) Source : Madame Odile Jurbert, Directeur des Archives départementales des Ardennes, recensement des réfugiés à Sedan. - Archives nationales, 273 AP 178.

(2) Il s'agit de Marie Nepveu de Lure, veuve en quatrièmes nocés de François de La Noue, dit Bras de Fer (1531-1591). « *François de La Noue fut un chef de guerre protestant omniprésent au cours des guerres de religion, avant et après la Saint-Barthélemy et jusqu'à la bataille d'Ivry, où il se battit aux côtés d'Henri IV. Il est l'auteur de Discours politiques et militaires* ». (Henri Dubief et Jacques Pujol [dir.] La France protestante, histoire et lieux de mémoire, Paris, 1992, p. 36 [portrait]. Marie de Lure avait hérité le Plessis-aux-Tournelles de ses parents, et était devenue dame de Lumigny par son deuxième mariage. La famille Poupart était, semble-t-il, originaire de Cucharmoy. Dans ses *Mémoires*, le curé Claude Haton nous conte en effet l'histoire de Messire Denis Poupart, prêtre séculier natif de Cucharmoy, âgé d'environ 50 ans en 1569. Cf. *Mémoires de Claude Haton*, Paris, Editions du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 2003, tome 2, année 1569, paragraphes 145-148.

(3) Source: Madame Odile Jurbert. Médiathèque de Sedan, ms. Gourjault.

(4) BSHPF, ms. 665, copie des registres paroissiaux de Sedan, acte de sépulture du 22 août 1634.

- a. Elisabeth Brian, baptisée à Sedan le 10 août 1603, mariée par contrat du 19 avril 1634 (5) avec Joël Giroust, fils de feu Siméon Giroust et d'Anne Benault. A l'occasion de ce mariage, la future fut assistée de son père, de Marin Rebet, Louis Poupart, et Antoine Poupart, marchands demeurant à Lizy, ses oncles, et de Pierre Masset, demeurant audit Lizy, son beau-frère. Dot de la future : 100 livres, un lit garni, un trousseau et 150 livres à prendre sur la succession future de Marin Rebet et de son épouse. Postérité à Lizy.
 - b. Jeanne Brian, baptisée à Sedan le 28 février 1606, mariée par contrat du 11 octobre 1626 (6) avec Pierre Masset, mégissier demeurant à Lizy, fils de feu Anne Masset et de Louise de Thiercelin. A cette occasion, la future fut assistée de son père, de Marin Rebet, marchand à Lizy, et Marie Poupart, sa femme, ses oncle et tante ; de Louis Poupart, marchand mégissier, Antoine Poupart, maître boulanger, et de Nathanaël Giroust, marchand, demeurant tous à Lizy, ses oncles. Dot de la future: 100 livres, un trousseau et le 1/4 des biens de la succession future de Marin Rebet et de son épouse.
 - c. Daniel Brian, baptisé à Sedan le 23 septembre 1607, marié au même lieu le 19 octobre 1631 avec Rachel Bruneau, fille de Claude Bruneau et de feu Anne Pierre.
3. **Judith Poupart**, mariée à Touquin (Seine-et-Marne) le 2 décembre 1607 (7) avec Etienne Poinlou, maître cordonnier audit lieu, fils d'Etienne Poinlou. De cette union sont issues:
- a. Marie Poinlou, baptisée à Touquin le 16 octobre 1611 (8). Son parrain fut son oncle paternel Louis Poupart.
 - b. Jeanne Poinlou, baptisée à Touquin le 7 avril 1613 (9).
4. **Jean Poupart**, négociant en draps à Sedan, attesté en cette ville en 1630 (10).
5. **Louis Poupart**, qui suit en II.A.
6. **Antoine Poupart**, qui suivra en II.B.

(5) AD Seine-et-Marne, 230 E 106, minutes de Me Jean Foullé, notaire royal à Lizy-sur-Ourcq.

(6) AD Seine-et-Marne, 230 E 98, minutes de Me Jean Foullé, notaire royal à Lizy-sur-Ourcq.

(7) AD Seine-et-Marne, 5 Mi 3241, registres de l'Eglise réformée de Mortcerf, Lumigny, Touquin et Chalendos.

(8) Ibid.

(9) Ibid.

(10) Source : Madame Odile Jurbert.

II.A. **Louis Poupart**, marchand maître mégissier à Lizy-sur-Ourcq et à Mary-sur-Marne (1648), mort entre 1648 et 1652, marié avant décembre 1616 (11) avec Esther Croyer, morte après 1657, fille de feu Quentin Croyer, vivant demeurant à Montceaux-en-Brie (Seine-et-Marne) (12), et de feu Marguerite Turpin, sœur de Thierye Croyer, épouse de Jean Prévost, foulon en draps demeurant à Lizy, de Jacques Croyer, chirurgien demeurant au même lieu, de Catherine Croyer, épouse de Jean Drelincourt, maître cordonnier demeurant à Paris (1618) (13) puis à Sedan (1625) (14), et de Madeleine Croyer, épouse de Jean Passeret, tisserand en toile demeurant audit Lizy (15). Louis Poupart et Esther Croyer eurent au moins quatre enfants :

1. **Marie Poupart**, morte après 1665, mariée par contrat du 27 janvier 1636 (16) avec Daniel Bachelier, marchand maître pelletier demeurant au Grand Marché de Meaux, mort après 1665, fils de Nicolas Bachelier, marchand mégissier audit Meaux, et de Marie Desprez. A l'occasion de ce mariage, la future fut assistée de ses père et mère, de Marin Rebet, marchand demeurant à Lizy, et Marie Poupart sa femme, de Jacques Croyer, marchand demeurant à Lizy, et Madeleine Drelincourt sa femme, et de Marie Tacquier, femme d'Antoine Poupart, tous ses oncles et tantes ; elle apporta en mariage une somme de 500 livres tournois. Postérité à Meaux.
2. **Madeleine Poupart**, morte après 1654 (17), mariée avant 1648 avec Paul Robert, maître maréchal à Touquin, mort avant 1654, fils de Jacques Robert.
3. **Esther Poupart**, mariée par contrat du 12 janvier 1648 (18) avec Pierre Lievin, fils d'Etienne Lievin l'Aîné, marchand demeurant à Lizy, et de Marie Lemaire.
La future épouse fut assistée de ses père et mère, de Daniel Bachelier, marchand demeurant à Meaux, et Paul Robert, maître maréchal de Touquin, ses beaux-frères, de Claude Lambert, marchand demeurant à Lizy, son oncle, de Marie Poupart, veuve de Marin Rebet, vivant marchand à Lizy, sa tante, et de Joël Giroust, menuisier demeurant à Lizy, son cousin.

-
- (11) AD Seine-et-Marne, 230 E 29, minutes de Me Claude Guyot, notaire royal à Lizy-sur-Ourcq, acte de vente du 29 décembre 1616.
- (12) Quentin Croyer, mort après 1606, était vraisemblablement le petit-neveu de Quentin Croyer, marchand courtier de draps au Grand Marché de Meaux, tué à la Saint-Barthélemy dudit Meaux le 25 août 1572.
- (13) AD Seine-et-Marne, 230 E 30, minutes de Me Claude Guyot, notaire royal à Lizy-sur-Ourcq, contrat de mariage entre Jacques Croyer et Madeleine Drelincourt, 21 octobre 1618. Jean et Madeleine Drelincourt étaient les enfants de Me Anne Drelincourt, greffier au bailliage de Lizy.
- (14) AD Seine-et-Marne, 230 E 96, minutes Me Pierre Foullé, notaire royal à Lizy-sur-Ourcq, vente du 26 décembre 1625.
- (15) Madeleine Croyer était déjà veuve en premières noces de Jean Tacquier, vivant maître cordonnier à Paris.
- (16) AD Seine-et-Marne, 230 E 108, minutes de Me Jean Foullé, notaire royal à Lizy-sur-Ourcq Le contrat précise que le mariage sera célébré « *en l'Eglise crestienne & reformée* ». Les registres de l'Eglise réformée de Lizy-sur-Ourcq n'existent plus que pour les années 1675 à 1679.
- (17) AD Seine-et-Marne, 230 E 125, minutes de Me Jean Foullé, notaire royal à Lizy-sur-Ourcq, contrat de mariage entre Jean Robert et Anne Giroust du 27 novembre 1654.
- (18) AD Seine-et-Marne, 230 E 119, minutes de Me Jean Foullé, notaire royal à Lizy-sur-Ourcq. Le contrat précise que le mariage sera célébré « *en l'Eglise crestienne & reformée* ».

Dot de la future : 800 livres. Il est à noter que ce contrat de mariage fut signé en présence de Me Jacques Misson, ministre du Saint Evangile et pasteur de l'Eglise Prétendue Réformée de Lizy-sur-Ourcq. Postérité inconnue.

4. **Louis Poupart**, qui suit en III.A.

III.A. **Louis Poupart**, marchand mégissier (19) demeurant à Lizy puis à Claye (Seine-et-Marne), qui se serait réfugié à Sedan avec sa seconde femme et ses enfants après 1691 (20), mort à Paris en 1706 (21), marié : 1° par contrat du 4 juin 1657 (22) avec Elisabeth Cochard, morte avant 1682, fille d'Isaac Cochard, marchand demeurant à Claye, et de Marie de La Marle. A cette occasion, Louis Poupart, fut assisté d'Esther Croyer, sa mère, de Daniel Bachelier, marchand demeurant au Grand Marché de Meaux, son beau-frère, de Jacques Croyer, marchand demeurant à Lizy, son oncle, et de Me Jean Foullé, bailli de Lizy, notaire royal audit lieu, son cousin (23). Il reçut de sa mère, en faveur de ce mariage, une somme de 2.000 livres. 2° avant 1682 avec Elisabeth Chastelain, fille de Louis Chastelain, marchand de dentelle à Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), et d'Anne Gouffé (24).

Du premier lit sont issus :

1. **Isaac Poupart**, qui suit en IV.A.

2. **Louise Poupart**, mariée avant 1697 avec son cousin François Croyer, marchand à Lizy-sur-Ourcq (25), fils de Daniel Croyer (26), sieur de Boisgarnier (27), marchand demeurant à Lizy, et de Rachel Thuret.

Du second lit sont issus plusieurs enfants qui semblent avoir vécu à Sedan, dont :

3. **Marie Poupart**, née le 10 janvier 1691, baptisée à Claye (BMS catholiques) le 14 janvier 1691 (28).

(19) Et non drapier, ainsi qu'il est communément admis dans les généalogies.

(20) En janvier 1691, Louis Poupart, «*marchand mégicier*», et Elisabeth Chastelain vivaient encore à Claye, où ils firent baptiser leur fille Marie.

(21) Il aurait laissé un actif de 174.625 livres (MC, étude XXXVIII, inventaire après décès du 1^{er} juillet 1706, en déficit). Source : Monsieur Thierry Du Pasquier, Président de la SHPF.

(22) AD Seine-et-Marne, 230 E 43, minutes de Me Jean Thomas, notaire royal à Meaux.

(23) Jean Foullé avait épousé Louise Croyer, fille de Jacques Croyer et de Madeleine Drelincourt .

(24) Source: Monsieur Thierry Du Pasquier.

(25) AD Seine-et-Marne, 230 E 234, minutes de Me Jacques Géban, notaire royal à Lizy-sur-Ourcq, contrat de mariage entre Charles Houssart et Marie Poupart du 6 janvier 1697.

(26) Daniel Croyer était le fils de Jacques Croyer et de Madeleine Drelicourt.

(27) Le fief de Boisgarnier était situé à Trilbardou, près de Meaux. Daniel Croyer l'avait reçu de son père en faveur de son mariage avec Rachel Thuret [AD Seine-et-Marne, 230 E 58, articles de mariage faits doubles à Paris le 5 mai 1654].

(28) AD Seine-et-Marne, 5 Mi 3814, registres paroissiaux de Claye.

IV.A. **Isaac Poupart**, marchand à Claye (1682) puis à Lizy-sur-Ourcq (1697), échevin de Paris (1709), fournisseur général des Invalides, mort à Paris en 1728 (29), marié par contrat du 19 septembre 1682 (30) avec sa cousine Marie-Madeleine Croyer, morte à Paris en 1745 (31), fille de Daniel Croyer, sieur de Boisgarnier, marchand demeurant à Lizy, et de Rachel Thuret. Lors de ce mariage, Isaac Poupart, fut assisté de son père, d'Elisabeth Chastelain, sa belle-mère, de Jean Larivé, marchand hôtelier demeurant à Lizy, son cousin à cause de Marie Poupart, sa femme (voir ci-dessous), de François Courtier, marchand demeurant à Claye, son ami, de Marie Cochard, femme d'Isaac Cochard, marchand demeurant à Claye, sa tante maternelle, et de Jehanne Mitoire, femme de Pierre Foullé, marchand demeurant audit Claye, son amie. Du côté de Marie-Madeleine Croyer, on remarquera la présence de sa tante maternelle Suzanne Thuret, épouse de Charles Sarrabat, marchand horloger à Paris et beau-frère du célèbre graveur Abraham Bosse (32). En faveur de ce mariage, Isaac Poupart, reçut de son père une somme de 8000 livres (6.400 livres en deniers et 1.600 livres en «*héritages*»); Marie Madeleine Croyer lui apporta pour sa part une somme de 7.000 livres.

Isaac Poupart et Marie Madeleine Croyer sont les auteurs de la branche des Poupart de Neuflyze : leur fils aîné André Poupart (1687-1744) (33), maître drapier et manufacturier en draps développera les affaires familiales à Sedan, et leur petit-fils Jean Abraham Poupart, seigneur de Neuflyze (1714-1793), manufacturier en draps à Sedan, sera anobli en 1769.

II.B. **Antoine Poupart** (fils benjamin de Mathias Poupart et de Jeanne de Corby), marchand maître boulanger à Lumigny (1624), puis à Lizy-sur-Ourcq (dès 1626), mort entre 1636 et 1643, marié par contrat du 10 janvier 1624 (34) avec Marie Tacquier, morte entre 1652 et 1657 (35), fille de + Jean Tacquier, vivant maître cordonnier à Paris, et de Madeleine Croyer. A l'occasion de son mariage, Antoine Poupart fut assisté de Mathias Poupart, marchand demeurant à Lumigny, son père, de Marin Rebet, marchand demeurant à Lizy, et Etienne Poinlou, maître cordonnier à Touquin, ses beaux-frères, de Louis Poupart, maître mégissier à Lizy, son frère, et de Jean Delaplace, marchand audit Lizy, son oncle ; la future fut, quant à elle, assistée de sa mère, d'honorable homme Samuel Gobaille, argentier de Monseigneur le duc de Bouillon, de Pierre Hureau, maître entrepreneur des bâtiments à Paris, et de Me Anne Drelincourt, greffier du bailliage de

(29) Source : Monsieur Thierry Du Pasquier.

(30) AD Seine-et-Marne, 230 E 168, minutes de Me Noël Fleurant, notaire royal à Lizy-sur-Ourcq. Il est précisé que le mariage sera solennisé « *en face de l'Eglise prétendue réformée* ».

(31) Source : Monsieur Thierry Du Pasquier.

(32) C.f. Sophie Join-Lambert (direction), Abraham Bosse, savant graveur. Tours, vers 1604- Paris, 1676, Paris, 2004. Charles Sarrabat et Suzanne Thuret s'étaient mariés au temple de Charenton en décembre 1646 (copie Eugène HAAG).

(33) Au sujet d'André Poupart, qui serait né à Lizy-sur-Ourcq le 26 juillet 1687 (registres en déficit), voir : AN MC, XCII-532, notoriété du 7 décembre 1744, et XCII-533, tontine du 30 décembre 1744.

(34) AD Seine-et-Marne, 230 E 95, minutes de Me Pierre FOULLÉ, notaire royal à Lizy-sur-Ourcq.

(35) Veuve d'Antoine Poupart, Marie Tacquier était déjà remariée avec Claude Lambert, marchand demeurant à Lizy, le 8 juin 1643 [AD Seine-et-Marne, 230 E 115, minutes Me Jean Foullé,

notaire royal à Lizy-sur-Ourcq, contrat de mariage entre François Hanneton et Elisabeth Passeret].

Lizy. L'apport en mariage du futur ne fut que de 60 livres tournois en deniers. Antoine Poupart et Marie Tacquier eurent au moins trois enfants :

1. **Marie Poupart**, morte après 1697, mariée : 1° par contrat du 4 mars 1652 (36) avec Pierre Jame, maître chirurgien demeurant à Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux (Seine-et-Marne), fils de feu Simon Jame, vivant maître chirurgien audit lieu et de Marie Meurier ; cette première union est apparemment restée sans postérité. 2° par contrat du 9 juin 1667 (37) avec Jean Larivé (38), marchand hôtelier demeurant à Meaux, veuf d'Elisabeth Haquin (39), mort après 1685. Devenus marchands hôteliers à Lizy-sur-Ourcq, Jean Larivé et Marie Poupart y eurent les trois enfants suivants :
 - a. Elisabeth Larivé, mariée par contrat du 6 janvier 1697 (40) avec Charles Houssart, marchand de draps demeurant à Sedan. A cette occasion, la future épouse fut assistée de sa mère, d'Anne Larivé, sa sœur, d'Isaac Poupart, marchand à Lizy, et Marie Madeleine Croyer sa femme, ses cousin et cousine, et de Louise Poupart, épouse de François Croyer, marchand à Lizy, aussi sa cousine. Dot de la future épouse : 1.200 livres.
 - b. Anne Larivé, mariée par contrat du 16 mars 1697 (41) avec Etienne Buisset, marchand demeurant à Sedan. La future épouse fut assistée de sa mère, de Jean Larivé, son frère, de François Croyer, marchand, et damoiselle Louise Poupart sa femme, de Daniel Caron, horloger, et Marie Fortin sa femme (42), demeurant tous à Lizy. Dot de la future épouse : 1.000 livres.
 - c. Jean Larivé, présent à la signature du contrat de mariage de sa sœur Anne en 1697.
2. **Jean Poupart**, né vers 1631, décédé le 2 octobre 1691 à Sedan (43) où il était marchand drapier (44), marié au même lieu le 21 mars 1655 avec Suzanne Caussin, d'où de nombreux enfants nés à Sedan.

(36) AD Seine-et-Marne, 230 E 123, minutes Me Jean Foullé, notaire royal à Lizy-sur-Ourcq.

(37) AD Seine-et-Marne, 230 E 138, minutes Me Jean Foullé, notaire royal à Lizy-sur-Ourcq.

(38) Ce patronyme était initialement (dès le XVI^e siècle) orthographié Larivé. Il évoluera par la suite en Larrivée, voire de L'arrivée.

(39) Fils de + Jean Larivé et d'Etienne Ferrand, Jean Larivé avait épousé Elisabeth Haquin par contrat du 16 décembre 1646 [AD Seine-et-Marne, 230 E 31, minutes de Me Arnoul Depuisieux, notaire royal à Meaux].

(40) AD Seine-et-Marne, 230 E 234, minutes de Me Jacques Gréban, notaire royal à Lizy-sur-Ourcq.

(41) AD Seine-et-Marne, 230 E 234, minutes de Me Jacques Gréban, notaire royal à Lizy-sur-Ourcq.

(42) Daniel Caron et Marie Fortin étaient les grands-parents paternels de Pierre-Augustin Caron (1732-1799), plus connu sous le nom de Beaumarchais.

(43) Source : Monsieur Thierry Du Pasquier.

3. **Elisabeth Poupart**, mariée par contrat du 3 avril 1657 (45) avec Jacques Roze, fils de feu Etienne ROZE, vivant marchand à Crouttes-sur-Marne (Aisne), et de Françoise Pelet. A cette occasion, Elisabeth Poupart fut assistée de Pierre Jame et Marie Poupart, ses beau-frère et sœur, de Nicolas Caron, son cousin (46), et d'Abraham Moreau, marchand demeurant à Lizy. Posterité inconnue.

Jean-François VIEL



Ruines du château de Lizy-sur-Ourcq, siège du dernier Synode provincial des Eglises réformées avant la Révocation

-
- (44) En 1685, il assiste à Lizy - aux côtés de sa sœur Marie Poupart et de son beau-frère Jean Larivé - à la signature du contrat de mariage de leur beau-frère Jean Leignes, marchand demeurant à Sedan, avec Madeleine Caron, fille de Nicolas Caron, marchand demeurant à Lizy, et feu Madeleine Croyer ; son fils Abraham Poupart, aussi marchand à Sedan, est également présent [AD Seine-et-Marne, 230 E 189, minutes de Me Claude Dupré, notaire royal à Lizy-sur-Ourcq, 21 juillet 1685].
- (45) AD Seine-et-Marne, 230 E 128, minutes Me Jean Foullé, notaire royal à Lizy-sur-Ourcq.
- (46) Nicolas Caron, originaire de Nettancourt (Meuse), avait épousé par contrat du 7 juin 1654 Madeleine Croyer, fille de Jacques Croyer et de Madeleine Drelincourt [AD Seine-et-Marne, 230 E 125, minutes de Me Jean Foullé, notaire royal à Lizy-sur-Ourcq]. Il est l'arrière-grand-père de Beaumarchais (cf. note 42).

PORTRAITS DE LA FAMILLE RENOUARD DE BUSSIERRE VENDUS A DROUOT

Le 30 mars 2007 a eu lieu, à l'Hôtel Drouot à Paris, une vente réalisée par Brissonneau et Daguerre, société de ventes volontaires : Gravures, dessins & tableaux anciens, Céramiques européennes, Mobilier et objets d'art, provenant notamment du château de Königshof (Suisse), de la collection Monti de Rezé et de la collection de monsieur X... (2^{ème} vente).

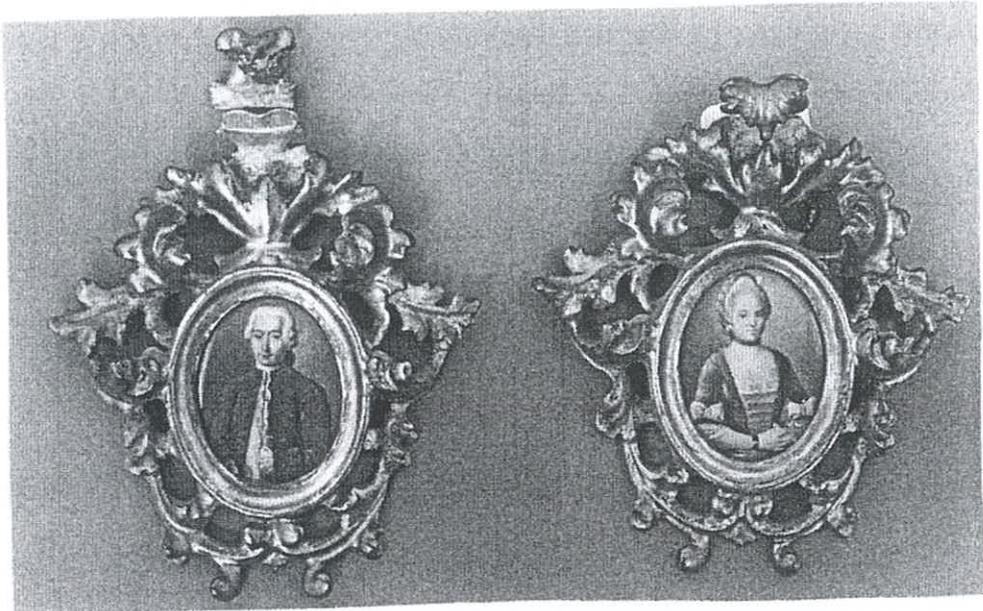
Plusieurs portraits ou miniatures portaient au dos des inscriptions avec le nom de la famille de Bussierre ou Renouard de Bussierre. Il existait d'autres miniatures, qui selon le commissaire priseur, étaient de la même provenance, mais sans indication de nom, et il serait logique que certaines d'entre elles représentent aussi des membres de cette même famille. Les objets venant du château de Königshof étaient marqués d'un astérisque, ce qui n'était pas le cas des portraits Renouard de Bussierre, mais le nom du vendeur n'a évidemment pas été révélé.

Il est bien regrettable qu'une famille se désintéresse à un moment donné de ses souvenirs historiques, et qu'un grand nombre des miniatures ne soient même pas identifiées. Elles deviennent ainsi des objets d'art anonymes, au grand malheur des généalogistes.

La famille protestante Renouard paraît à Sancerre dès 1568. La terre de Bussierre, située paroisse de Bouize, près de Sancerre, lui a été apportée par le mariage de Paul Renouard (1600-1678) avec Renée Garnier, dame de Bussierre. La famille a compté un ancien de l'église réformée de Sancerre, un officier au Grenier à sel, un échevin de la ville. Une branche était installée à Tours. Au moment de la Révocation de l'édit de Nantes, de nombreux membres de la famille se sont réfugiés en Angleterre, aux Pays-Bas et en Allemagne. Elle a été agrégée à la noblesse par l'acquisition d'une charge anoblissante de secrétaire du roi. Ceux restés en France, installés en Alsace, ont donné des banquiers à Strasbourg. La famille a reçu le titre de baron en 1820 et de vicomte en 1861. Elle est devenue catholique, mais de nombreuses familles protestantes en descendent.

La descendance prestigieuse au dix-neuvième siècle est bien connue, mais je travaille sur les générations plus anciennes, assez compliquées, et je serais très heureux d'entrer en contacts avec d'autres généalogistes qui s'intéressent à cette famille.

Voici quelques éléments sommaires de généalogie, qui permettent de situer les personnages dont les portraits ont été vendus.



Lot 62 Peut-être Edouard Renouard de Bussierre
et l'une de ses deux épouses.



Lot 59. Miniature signée Madame Doucet.

I. Etienne Renouard, sieur de Bussierre (septième génération connue), mort le 5 décembre 1753, capitaine de dragons, quitte le service à cause de ses blessures, conseiller du roi, premier échevin de Sancerre, maître des Eaux et Forêts du Comté de Sancerre, se marie deux fois : par contrat du 20 avril 1715 avec Madeleine Dubois, fille de Jean Dubois, sieur de Buteaux et Anne de Gastines, et en secondes noces, par contrat du 20 novembre 1729 avec Marie Anne Billacoys, fille de Cyprien Louis Billacoys, sieur de Vinon.

La vente du 30 mars 2007 comprenait, sous le numéro 62, *Une paire de miniatures ovales représentant un couple. XVIII e siècle*, Hauteur 4 cm. Si cela concerne bien de personnes de la famille, il s'agit vraisemblablement, d'après l'époque des costumes, de lui et une de ses deux épouses. Du deuxième lit :

II. Etienne Cyprien Renouard de Bussierre, né le 3 juin 1736 à Sancerre, mort le 21 octobre 1794 à La Roche. Il est conseiller du Roi, maître des Eaux et Forêts, puis conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France en la chancellerie de Besançon, trésorier résident de France pour les cantons suisses par la résignation de son beau-père, receveur général des sels de France. Il porte les titres d'écuyer, sieur de Bussierre, du marquisat de la Roche, en Franche-Comté, et de Chateaurouillard. Il siège à l'Assemblée de la Noblesse en Franche Comté et est emprisonné pendant la Terreur à Besançon. Il épouse en 1770 Suzanne Doucet de Surigny, d'une famille protestante de Sancerre, (1751-1823), fille de Pierre Doucet, marchand de vins à Paris et de Suzanne Lançon.

Dans la vente, figure sous le numéro 59 *J. Doucet de Surigny, née Glaesnet (1770-1806). Miniature ronde sur ivoire, représentant un homme retenant son manteau de la main droite. Signé Mme Doucet sur la droite. Fin du XVIIIe-début du XIXe siècle. Diamètre 7,5 cm. L'auteur est vraisemblablement la femme d'un beau-frère ou d'un neveu d'Etienne Cyprien, et il ne serait pas surprenant qu'il s'agisse d'un membre de la famille.*

D'où, parmi d'autres enfants :

III. Julien (ou Jules) Raphaël Renouard de Bussierre (1774-1804), officier dans l'armée de Condé, épouse en 1799 *Marguerite* Françoise Bouvier de La Mothe de Cépoÿ, (1767-1808), fille de Guillaume François, deuxième marquis de Cépoÿ et Amaranthe Jogues de Martainville. Elle épousa en 1784 Georges Louis Marie Leclerc de Buffon (1764-1794), fils du célèbre naturaliste. Peu après son mariage, elle devint maîtresse du duc d'Orléans (Philippe Egalité). Celui-ci lui donna un fils Victor (1792-1812) qui fut représenté comme celui du comte de Buffon. Elle divorça le 14 janvier 1794 peu après l'exécution de son amant, confiant Victor au futur roi Louis-Philippe, en Angleterre ; elle se remaria avec Julien Raphaël Renouard de Bussierre.

On trouve dans la vente :

- Lot n° 73 *Médaille ovale sur émail* (et non en porcelaine de Paris) à décor polychrome d'un portrait de femme accoudé à une cheminée. Marqué au revers *Mad. la comtesse de Buffon 1790* 2^{nde} moitié du XIXe siècle (?) (petite fêlure) 17x13,5 cm.



Lot 73. Madame la Comtesse de Buffon,
née Marguerite Bouvier de Lamotte de Cépoÿ,
ensuite épouse de Jolien Raphaël Renouard de Bussierre.



Lot 68. Marguerite Bouvier de La Motte de Cépoÿ,
femme de Julien Raphaël Renouard de Bussierre.



Lot 36. Jules Edmond, baron de Bussierre.

Lot 37. Mathilde Hagerman,
femme de Jules Edmond, baron de Bussierre.



Lot 69. Probablement Mathilde Hagerman,
femme de Jules Edmond, baron de Bussierre

- Lot n° 68 : *Miniature octogonale sur ivoire représentant le profil d'une jeune femme, le chignon retenu par un turban rouge, le cou ceint d'un foulard blanc. Début du XIXe siècle, 4,5x3 cm. Cadre en bronze doré à fleurons, le revers gravé de l'inscription « Madame de Bussierre, née de Bouvyer Cepoy ».* Elle eut un fils unique :

IV. Jules Edmond, baron Renouard de Bussierre (1804-1883), ministre de France en Saxe 1839-1842, pair de France 1841, épouse en 1839 Mathilde Hagerman (1819-1898), fille de Jonas Hagerman, banquier, membre du Consistoire luthérien de Paris et Célestine Frat, d'où un fils sans alliance et Célestine Mélanie, épouse du comte Auguste Frédéric de Pourtalès. On trouve dans la vente :

- lot n° 66 : *Minature ronde en ivoire représentant un enfant tenant un pantin (et un hochet en argent) assis au pied d'un arbre, Début du XIXe siècle. (Verre accidenté) Diamètre 6,5 cm. Porte une étiquette au revers avec l'inscription « Jules Edmond Renouard de Bussierre, né le 15 juillet 1804, décédé le 23 nov. 1888.*

- Lot n° 36 : *Ecole française du XIXe siècle. Portrait d'homme. Aquarelle, située Wien et datée 1833. Au dos, étiquette avec l'inscription Jules Edmond, baron de Bussierre (1814-1888). 24x17 cm.* Il est à noter que les dates indiquées sont erronées. Jules Edmond porte à la boutonnière le ruban d'une décoration blanche avec des bandes horizontales bleues. Il a de très beaux yeux bleus et une chevelure châtain clair, virant sur le roux.

- Lot n° 37 *Ecole française du XIXe siècle. Portrait d'une jeune fille assise, les bras croisés. Pastel, porte une signature Edmond Jenvrin et daté 1841. Au dos, étiquette avec l'inscription « Mathilde, baronne de Bussierre 1819-1898 ».* La description est erronée, car il s'agit de Mathilde Hagerman, qui était déjà mariée en 1841 et non plus jeune fille. Il est dommage que ces deux œuvres aient été acquises par des acquéreurs différents, séparant ces deux époux après leur mort.

- Lot n° 69 : *Jean Auguste Lienard (1779-1848) Portrait de jeune femme aux rubans bleus. Plaque ovale en porcelaine, signée sur la droite. Première moitié du XIXe siècle. H. 13 cm. Porte une inscription à l'encre au revers « Le Rosey 11, rue de la Paix – Paris ».*

Compte tenu de la ressemblance, nous pensons qu'il s'agit d'une autre représentation de Mathilde Hagerman, comtesse de Bussierre.

Thierry DU PASQUIER

**UNE FAMILLE DE CAMISARDS : LES CHABAL
DE SAINT-ANDRE-DE-VALBORGNE
ET DE SAINT-MARTIN-DE-CAMPCELADE**

La famille Chabal des Salides et de Sext, parfois écrit «Chabbale de Seste», est l'*oustal*¹ de la Vallée Borgne, dont Saint-Martin-de-Campcelade (aujourd'hui Bassurels) est l'échelle vers le Mont Aigoual, qui a donné le plus de camisards, une vingtaine de combattants au total, dont deux femmes, répartis dans les bandes d'Henry Castanet et de François Molines. Elle y a gagné une réputation de rusticité qui a perduré jusqu'aux années 1930, après la mort de Louis-Antonin Chabal, brigadier de hussards pendant la première guerre mondiale, décédé dans le service des gazés de l'hôpital de Montpellier. La descendance féminine, répartie à Saint-André-de-Valborgne, Boisseron, Sommières, Alès, Nîmes et Montpellier, s'est alliée aux Dupuy de la Devèze², Bourrély et Vaquier de Saint-André, Boudon du Mas Voyer³ et Chausse de Boisseron⁴, toutes familles protestantes issues des Cévennes lozériennes.

Paroisse exclusivement composée de hameaux difficilement accessibles, Saint-Martin-de-Campcelade au pied du Mont Aigoual, passe complètement à la Réforme dans le sillage de

¹ L'*oustal* : le clan familial à partir d'un mas. L'*oustal* Chabal est mentionné pour la première fois en 1456 au mas d'Argelier avec Jean Chabal, maître artisan en cuir, fils de Pierre Chabal, et époux de Jeanne Ozil, fille d'Etienne Ozil, de la Blachière. Il s'agit sans doute aujourd'hui du mas de l'Ayrette, à Saint-André-de-Valborgne, ou du mas d'Ardalier, près de Saumane.

² Le château de la Devèze, théâtre du fameux massacre du 28 juillet 1702, est passé par alliance dans le patrimoine des Sarrazin de Chambonnet, lors du mariage conclu en 1732 entre Jean-François de Sarrazin de la Planne et Claudine d'Arnal de la Devèze, fille de Pierre d'Arnal de la Devèze, capitaine de la compagnie franche qui fut chargée, avec le capitaine Poul, de poursuivre le groupe des premiers camisards formé lors de l'assassinat de l'abbé du Chayla. Les Sarrazin de la Devèze s'éteignirent au XIXe siècle dans les Dupuy du Masbonnet et les Sevanier de Molezon. C'est cette dernière famille, installée à Paris dans son hôtel particulier du faubourg Saint-Honoré, qui a récupéré toutes les archives de cette maison. Les Dejean de Saint-Marcel, alliés aux Sarrazin, commandaient les fusiliers stationnés à Saint-André-de-Valborgne et à Sainte-Croix. Leur maison fut bâtie sur les ruines du cimetière protestant, rasé en 1685.

³ Le mas Voyer, propriété de la famille Boudon, descendante des Chabal de Sext par les femmes, fut le théâtre des négociations qui eurent lieu entre le chef camisard Jean Cavalier et le baron d'Aigaliers en août 1704. Cette demeure fortifiée ne renferme aucun fonds d'archives.

⁴ Les Chausse de Boisseron, nouveaux catholiques, descendent d'Isaac Chausse, négociant à Florac. Ils s'allièrent aux Brouillet de Sommières, tisserands, qui prirent du service dans l'armée. Jean Brouillet et son fils Pierre désertèrent pour rejoindre la troupe du chef camisard Salles, où ils firent beaucoup de zèle. Jean Brouillet fut roué vif le 5 janvier 1705 ; son fils fut pendu le même jour. Les Brouillet se distinguèrent également en 1870-1871 à Buzenval, où périt Antoine, engagé dans la garde nationale mobile. Le comité catholique départemental de l'Hérault leur offrit alors un petit obélisque qui se dresse encore près du caveau familial où est enseveli Louis-Antonin Chabal.

Saint-André-de-Valborgne, au cours des années 1550-1560 qui voient naître et se consolider les nouvelles églises. Lors de la première guerre de religion (1562-1563), les seigneurs locaux, les d'Assas, les Folhaquier, les Béringuier, les Broche, les Saurin, les Calvet de Fontanilles, les Taulignan et les Thézan, suivent le parti du prince Louis de Condé et de l'amiral de Coligny. Appuyée par les troupes des Cadoëne de Gabriac qui tiennent solidement la Vallée française, la milice rurale de Saint-André-de-Valborgne et de Saint-Martin-de-Campcelade participe en 1562 à la prise des réduits catholiques de Fraissinet-de-Fourques et de Saint-Flour-du-Pompidou, qui sont complètement incendiés. Une fois le haut-pays entièrement conquis jusqu'à Mende, elle descend dans la plaine pour participer à la victoire décisive de Saint-Gilles contre les Provençaux et l'armée du Pape. Les contingents qui prennent part aux prises de Montpellier et Mende sont les plus éprouvés. D'autres servent plus simplement aux garnisons de Nîmes, d'Alès et d'Uzès. Des levées d'hommes ont également lieu au cours de la deuxième guerre de religion (1567-1568) et surtout au cours de la troisième (1569-1570), lorsqu'après la bataille de Moncontour, l'amiral de Coligny reconstitue ses forces dans le Languedoc. Il remonte la vallée du Rhône et bat finalement le duc de Cossé-Brissac à Arnay-le-Duc⁵. Le traité de Saint-Germain (1570) octroie aux réformés des Cévennes la place de sûreté de Nîmes, qui permet de tenir toute la province.

Aux lendemains de la Saint-Barthélemy, Alès se soulève, tombe à la fin de l'année, mais se libère à nouveau en 1575.

A cette époque, Jean Chabal, de Saint-André-de-Valborgne (*Jean Chabballe fils à autre Jehan Chabballe de Saint-André-de-Valbornia*) exerce la profession d'artisan d'attelages et de sellerie. Les immenses forêts du Mont Aigoual ainsi que les troupeaux, lui fournissent le bois et le cuir nécessaires à son industrie. Les réquisitions seigneuriales pour les passes d'armes sont compensées par la perception de la dîme, qu'encaissent les églises réformées, en l'absence des prêtres catholiques qui se sont enfuis, quand ils l'ont pu. Un des derniers nobles catholiques de la région, Louis Etienne d'Arnal de Nougairols - dont les descendants de la Devèze feront les frais de l'insurrection de 1702 - déplore « *les grands abus des ecclésiastiques, leur vie dépravée et leur étrange ignorance* » dans son mémoire adressé à l'évêque du Gévaudan Adam de Heurtelou, homme très sage, qui se ralliera finalement à Henri IV. Alors que dans la plupart des paroisses de cette partie des Cévennes la partie acquise à la Réforme avoisine les 80 à 95 % du total des habitants, l'évêché de Mende, qui a pleine autorité sur le Gévaudan, maintient une moyenne de dix prêtres pour 500 habitants. La noblesse accompagne le mécontentement.

Le clergé catholique d'Alès et de Nîmes se retrouve presque complètement détruit après les « *michelades* » de 1567, qui font plus de 300 victimes. Les huguenots tenant toute la région, la guerre va s'exporter vers le nord du Gévaudan, théâtre des exploits du capitaine Merle⁶, ainsi que dans le Languedoc catholique.

⁵ On sait qu'après sa victoire d'Arnay-le-Duc, l'amiral de Coligny s'enferma dans la Charité-sur-Loire. Les Budos de Portes, responsables de la *michelade* d'Alès, y entretenaient de nombreuses intelligences grâce à leur ascendance maternelle par les Dupuy de Cendras, qui y comptèrent trois abbés, vassaux des cardinaux de Châtillon-Coligny.

⁶ Le capitaine Merle hérita, après la Saint-Barthélemy qui vit la disparition du baron de Peyre, du commandement des troupes huguenotes du Gévaudan, qui comptaient sans doute une dizaine de compagnies de 50 hommes d'armes, sans compter les renforts cévenols. Il s'empara de Mende la nuit de Noël 1579, puis de Chirac, Ambert, Issoire ainsi que d'une grande partie du Vivarais.

On ne connaît à ce Jean Chabal, troisième du nom, que deux fils : Pierre Chabal, auteur de la branche A, dite de Saint-André-de-Valborgne et Louis Chabal, auteur de la branche B, dite de Saint-Martin-de-Campcelade.

Branche A

I.A. Pierre Chabal, artisan, épouse vers 1610, Suzanne Sarran, de Saint-André-de-Valborgne. On ne sait presque rien sur cette famille hormis qu'un neveu de l'épouse, Pierre Sarran, s'alliera à une dénommée Marguerite Cavalier.

D'où cinq enfants :

1. Pierre Chabal, qui suit en II.A.
2. Adam Chabal, soldat, époux en 1634 de Madeleine Salles. L'auteur de cette famille, Bermond Salles, époux de Claudine Plantier, était membre en 1559 de l'église réformée de Saint-André-de-Valborgne.
Le point de concentration principal des soldats de la Vallée Borgne était Anduze, qui ne négocia qu'après la reddition d'Alès. Nombre de soldats inemployés reprirent du service pendant la guerre de Trente Ans (1618-1648), y compris des rescapés du siège de Privas, qui capitula le 4 juin 1629.
3. David Chabal, cardeur de laine, époux en 1640 de Marguerite Bruger, du Mazaauric, hameau situé entre le Mas Voyer et Pomaret, sur la route qui mène de Saumane à Saint-André-de-Valborgne. Les parents de cette dernière, Antoine Bruger et son épouse Marguerite Ausset, vivaient à Saint-André-de-Valborgne en 1605.
4. Marie Chabal, épouse de Jean Bertèzene, des Plantiers.
En 1691, le vicaire de Saint-Marcel-de-Fontfouillouse sera assassiné par trois paysans embusqués, originaires de ce village (cf. note 9).
5. Marguerite Chabal, épouse de Jean Laune.
Les Laune sont suivis depuis 1495, les Bertèzene à partir de 1496. Une nouvelle alliance interviendra en 1719 entre deux descendants de ces deux familles, Jean Bertèzene et Jeanne Chabal.

Les disparitions de quelques rejetons peuvent s'expliquer par le fait que des levées de troupe effectuées au profit des armées du duc de Rohan entraînent les miliciens locaux dans les derniers combats de Montpellier, Montauban, Privas et Alès, qui capitule le 16 juin 1629. Certaines affaires furent extrêmement meurtrières, comme la reprise de Florac par les huguenots en novembre 1627. La paix d'Alès, le 29 juin 1629, et l'Edit du 14 juillet suivant, provoquent la dissolution des derniers éléments armés. Une compagnie du régiment de Portes occupera la Vallée Borgne jusqu'en 1637.

II.A. Pierre Chabal, fils de Pierre Chabal et de Suzanne Sarran, artisan, commerçant, élu par ses pairs au consulat de Saint-André-de-Valborgne, connaît une petite ascension sociale grâce à son activité professionnelle et à une alliance avantageuse, vers 1630, avec Louise Mourgue, dont le frère Antoine Mourgue est bourgeois du lieu de Ruas. Les Mourgue sont apparus pour la première fois à Saint-André-de-Valborgne aux lendemains de l'Edit de Beaulieu (1576).

D'où huit enfants :

1. Pierre Chabal, artisan, qui succède à son père au consulat⁷ de Saint-André-de-Valborgne en 1670.

En 1662, il épouse Jeanne Boudon, dont l'auteur Bermond Boudon était membre de l'église réformée de Saint-André-de-Valborgne en 1587.

En 1685, ils abjurent à Saint-André-de-Valborgne avec leurs trois fils et leur fille.

D'où quatre enfants :

1a. Jacques Chabal, qui épouse sa cousine Marie Boudon, du Mazauric.

1b. Jean Chabal, anspressade⁸ d'infanterie pendant la guerre de succession d'Espagne (1701-1714).

De nombreuses familles de camisards furent sollicitées pour cette guerre ; on embaucha jusqu'aux galériens de Marseille.

1c. Pierre Chabal, qui épouse Marguerite Gout.

Les Gout, alliés à la famille des notaires Guibal, sont apparus à Saint-André-de-Valborgne aux lendemains de la paix de Saint-Germain (1570).

1d. Marie Chabal, qui épouse Jean Bousquier. Les Bousquier, bourgeois nouveaux catholiques, sont alliés à de nombreuses familles bourgeoises de la vallée, et conclurent même une alliance très gratifiante avec les Bérignier.

2. Honoré Chabal, auteur du rameau A1, qui suit en III.A1.

3. Fulcrand Chabal, auteur du rameau A2, qui suivra en III.A2.

4. Henri Chabal, ménager, époux en 1669 de Marie Soullier, en 1671 de Jeanne Cavalier et en 1678 de Catherine Lagarde.

Les Soullier, bourgeois huguenots, sont signalés à Saint-André-de-Valborgne dès la première guerre de religion (1562-1563). Ils s'allieront aux Boudon, Pagézy et Broche.

⁷ Humiliation suprême, Pierre Chabal et ses coreligionnaires avaient financé la fonte et la décoration d'une grosse cloche qui fut récupérée par l'église romaine. L'inscription indique encore aujourd'hui « *A este faiscte au mois de juin 1673 par Urbain Daignac pour les habitants de la religion prétendue réformée de Saint-André-de-Valborgne à leurs dépens à diligence de Pierre Chabal consul et des anciens du consistoire de ladite religion* ». L'édit de Fontainebleau permit de transformer le temple en résidence pour le subdélégué de l'intendant du Languedoc.

⁸ Anspressade : militaire du rang confirmé. Les meilleurs d'entre eux, s'ils étaient instruits, pouvaient passer « *bas officier* », c'est-à-dire sergent. Il va de soi qu'avec la Révocation, les huguenots n'étaient pas prioritaires pour les promotions. Pendant la guerre des camisards, enrôlés dans les milices bourgeoises, ils se contentèrent souvent de faire le strict minimum.

Les Cavalier de Saint-André-de-Valborgne, sans aucune parenté avec le fameux chef camisard, sont suivis depuis 1478, époque à laquelle vivent Jean Cavalier et son épouse Helips Blanc.

Quant aux Lagarde, on sait que deux ans plus tard, en 1660, Etienne Lagarde, frère de Catherine, s'allie à Catherine de Guibal, sœur du principal notaire de Saint-André-de-Valborgne.

5. Antoine Chabal, ménager, époux en 1674 de Jeanne Amarin.

Les Amarin sont apparus à Saint-André-de-Valborgne en 1479 avec l'alliance d'Antoine Amarin et de Marguerite des Fons, de Barre. En 1560, Pierre Amarin et son épouse Antoinette Abrugue étaient membres de la communauté réformée de Saint-André-de-Valborgne. En 1685, Antoine Chabal et son épouse gagnent Genève en compagnie du frère puiné, André.

6. André Chabal, militaire, réfugié à Genève avec son frère aîné Antoine.

7. Marianne Chabal, épouse en 1665 de Jean Martin, frère de Jeanne Martin épouse de Fulcrand Chabal, sa belle-sœur. Habitants à Tourgueille, ils abjurent en 1685 et sont déclarés nouveaux catholiques.

Parmi les fugitifs qui se cachaient à Tourgueille, figura le fameux prédicant François Vivent, notamment lorsqu'il prépara l'assassinat du prêtre Vernède au col du Pas.

D'où :

- 7a. Marie Martin, qui épouse peu après la Révocation, David Boyer⁹, de Tourgueille, tisserand de cadis. Jugé suspect, le couple est interné dans la citadelle de Montpellier où « *il ne lâche rien* ».

Marie Martin et David Boyer sont libérés en 1706 avec leurs cousins Caulet, qui avaient fait l'objet de longues procédures judiciaires.

Etienne Caulet sera en revanche condamné aux galères pour récidive d'assemblées illicites, en 1722¹⁰. Son grand-oncle, Aaron Caulet, sergent d'infanterie, avait servi dans une compagnie d'infanterie soldée par le duc de Rohan.

Fervents partisans de la Révolution, les Boyer de Tourgueille, qui allèrent leur destinée à celle des Caulet et des Chabal au moyen de plusieurs alliances, feront parler d'eux en 1793 avec Pierre Boyer dit « *le grand* » et Jean Boyer dit « *le rouge* », qui après avoir participé aux événements de Montpellier, serviront sous les ordres d'Henri Chabal au sein du 4^e bataillon du Gard.

Leur soeur Louise Boyer, fille de Pierre Boyer de Tourgueille, et de Marie Caulet (cette dernière était veuve en premières nocces d'autre Pierre Boyer de

⁹ Le vicaire de Saint-Marcel-de-Fontfouillouse s'opposa par tous les moyens au mariage de David Boyer et de Marie Martin, projeté en 1687. C'est au terme d'une procédure d'appel interjetée auprès de Monseigneur François de Saulx, chevalier, vicaire général, docteur de la Sorbonne et de Monseigneur Jacques Segurier, évêque de Nîmes, que le mariage fut autorisé le 14 septembre 1688. Le vicaire fut assassiné peu après.

¹⁰ D'après Gaston Tournier « *Les galères de France et les galériens protestants des XVII^e et XVIII^e siècles* », Etienne Caulet, âgé de 40 ans, originaire de Tourgueille à Saint-André-de-Valborgne, fut condamné aux galères à vie à Montpellier le 21 novembre 1722 pour assemblée illicite. Libéré, il se retira aux Provinces-Unies, où très affaibli, il reçut une pension annuelle de 300 florins.

Tourgueille, fils de David Boyer et de Marie Martin) épousera en 1782 son cousin Paul Pagès, de Saint-Martin-de-Campcelade, surnommé le « *sergent borgne* », fils de François Pagès, du même lieu, et de Marie Chabal, de Sext. Après avoir servi aux bataillons de la Lozère et du Gard, Paul Pagès maria toutes ses filles à des soldats de la Grande Armée. Ses gendres assassineront en 1826 le châtelain catholique Abric de Fenouillet, acquéreur sous la Révolution des biens nationaux de la seigneurie des Fons. Les trois exécuteurs, Vaquier, Aigoïn et Saumade, descendaient des Chabal de Sext par les femmes. Le procès en cour d'assises, au terme duquel ils sont guillotines au Pompidou, devant 5000 personnes, aura un écho national.

8. Marie Chabal, épouse en 1676 d'Antoine Mourgue, son cousin. Habitants à Saumane, ils abjurent en 1685 et sont déclarés nouveaux catholiques. Comme plus de 300 de leurs concitoyens, ils sont arrêtés le 29 mars 1703 à Saumane, paroisse acquise au chef camisard François Molines, qui sera tué en mai 1704. Il ne fut jamais prouvé qu'ils avaient participé à des opérations militaires, mais dénoncés comme suspects, ils furent conduits au fort de Salses, à Perpignan, où ils moururent en détention. Leur âge nous conduit à penser qu'ils auraient plutôt appartenu à la mouvance camisarde, celle de la génération de 1685, qui engendra la génération des révoltés. Lors de la Révocation, à Saint-André-de-Valborgne ainsi que dans les hameaux situés aux alentours, c'était plus de 3000 personnes qui avaient abjuré après avoir choisi de rester sur place. Les prêtres catholiques bénéficiaient de l'appui de deux escadrons de dragons et de quatre compagnies d'infanterie. Sous cette pression militaire, toute résistance était impossible, comme l'avaient démontré les tristes événements de Chalençon, en Vivarais, et de Bourdeaux en Dauphiné, où en 1683 les paysans avaient tenté d'organiser des centres de résistance. La grande dragonnade du Midi en 1685 suscitera donc des centaines de milliers de conversions.

Rameau A1

- III.A1. Honoré Chabal, fils de Pierre Chabal et de Louise Mourgue, ménager, époux en 1661 de Marie Lautal, de Saint-Marcel-de-Fontfouillouse. Les sujets les plus connus de cette famille sont Antoine Lautal et son épouse Antoinette Laune, membres de l'église réformée des Plantiers en 1588. Domiciliés à Saint-Marcel-de-Fontfouillouse, ils abjurent en 1685 et sont déclarés nouveaux catholiques.

D'où au moins un enfant :

1. Henry Chabal, qui suivra en IV.A1.

- IV.A1. Henry Chabal, fils d'Honoré Chabal et de Marie Lautal, épouse en 1696 Marie Cavalier, fille de Pierre Cavalier et de Jeanne Soullier, ménager, à Saint-Marcel-de-Fontfouillouse. Baptisé en ce lieu, il était adolescent lorsqu'une assemblée clandestine fut surprise en pleine nuit par les miliciens, en juillet 1688, près du Cros.

En 1702, Henry Chabal, habitant au Cros, rejoint le soulèvement au sein des troupes de Molines puis de Rolland. Camisard recherché, il ne réapparaîtra qu'après l'amnistie

royale d'octobre 1704¹¹, dans le cadre de laquelle il rendra son mousquet ; il ne refera jamais plus parler de lui.

D'où au moins trois enfants :

1. Henry Chabal, qui suit en V.A1.
2. Pierre Chabal, époux de Marguerite Gout, d'une famille issue de la Fare, au-dessus de Saint-André-de-Valborgne. Son membre le plus connu était Alexandre Gout, habitant à la Fare, qui le 14 février 1677 avait tué d'un coup de couteau le dénommé Louis Dumas, sujet catholique originaire de Drigas, dans le diocèse de Mende.
C'était l'époque où l'intendant du Languedoc Bazins de Bezons favorisait l'installation dans les villages protestants de familles catholiques du Gévaudan, provenant notamment d'Ispagnac, de Sainte-Enimie et de Mas-Saint-Chély.
Un neveu d'Alexandre, Jacques Gout, époux de Catherine Martin, arrêté à Saumane, en 1703, mourut en détention au fort de Salses à Perpignan.
3. Jeanne Chabal, épouse de Jean Bertèzene.
Les Bertèzene de Saint-André-de-Valborgne revendiquèrent toujours une parenté avec David Bertèzene, natif du col du Pas sur la route de Valleraugue. Prédicant acharné de la Vallée Borgne, il fut arrêté à Saint-Martin-de-Corconac et pendu à Saint-Hippolyte-du-Fort le 26 janvier 1688.

V.A1. Henry Chabal, épouse Jeanne Mourgues, fille d'Antoine Mourgues et de Catherine Boisson. La descendance des deux frères Henry et Pierre Chabal travaillera longtemps au Mazauric et à Auzillargues sur les terres de la famille de Montcalm de Saint-Véran. En janvier 1704, Auzillargues fut le théâtre du massacre d'une trentaine d'habitants par les troupes royales, excédées par les pertes qu'elles avaient subies. En effet, des miquelets, soldats spécialistes de la guerre de montagne levés dans le Roussillon, avaient été retrouvés assassinés et mutilés¹². La tradition orale raconte que le baron de Beringuier de Fesquet fit également massacrer quelques huguenots entre l'église et le temple...

D'où au moins un enfant :

1. Henri Chabal, qui suit en VI.A1.

¹¹ L'amnistie royale d'octobre 1704 comprend huit dispositions : amnistie complète pour tous les révoltés, liberté de croyance et de culte au domicile privé, libération des prisonniers, exemption fiscale triennale, enrôlement dans les régiments de l'armée royale pour les volontaires, réintégration des déserteurs et annulation des poursuites, désarmement des milices catholiques, restitution de toutes les armes en contrepartie de la délivrance d'un certificat d'amnistie royale signé par le lieutenant-général de La Lande et le maréchal de Villars.

¹² D'après Bosc, « *La guerre des Cévennes* », les troupes royales subissaient, en janvier 1704, des pertes incessantes dues à des opérations de harcèlement. Les paysans cévenols ne faisaient aucun quartier aux soldats isolés qui s'étaient débandés. D'ailleurs, comment auraient-ils pu garder des prisonniers ?

VI.A1. Henri Chabal, ménager, époux en 1760, sa cousine Jeanne Cavalier.
D'où un enfant :

1. Henri Chabal, qui suit en VII.A1.

VII.A1. Henri Chabal, né le 15 juin 1767 à Saint-Marcel-de-Fontfouillouse, devient juriste puis militaire.

Licencié-es-lois de la Faculté de Droit de Toulouse, il travaille d'abord comme avocat au Parlement de Toulouse, puis au moment de la Révolution, troque sa robe contre l'uniforme. Montagnard, il est nommé sergent au 1^{er} bataillon du Gard en mars 1792, puis lieutenant-adjoint au commandant de la place militaire de Mont-Louis au mois de juin. Dans la foulée, il est nommé chef de corps du 4^e bataillon du Gard et commandant à titre temporaire de l'aile gauche de l'armée des Pyrénées. Il est couvert d'éloges par les généraux Dagobert et Dugommier et passe adjudant-général le 11 septembre 1795. Très méfiant vis-à-vis de Bonaparte, il refuse de rejoindre l'armée d'Italie en 1796 – ce qui le prive du bénéfice du décret de nomination au grade de général de brigade – et demande sa mise à la retraite en même temps que son ami intime le capitaine Louis-Urbain Dupuy du Mazeldan, qui avait servi sous les ordres de l'ambitieux général corse. Lors des Cent-jours, toutefois, il supplie Napoléon de lui confier le commandement du corps d'armée des Pyrénées où il se dit capable, avec 12.000 hommes seulement, de bloquer les armées espagnole et portugaise qui mobilisent. Alors qu'il marche sur la Belgique, Napoléon ne répond pas. Dépité, Henri Chabal se rallie au duc d'Angoulême, ce qui lui vaut son grade de général, mais aussi une tentative d'assassinat¹³ de la part de la bande de Louis Roques, composée

¹³ Lettre du sieur Chabal au rédacteur du Journal des Débats de Saint-André-de-Valborgne Gard, le 26 mai 1823 :

A Monsieur le rédacteur du Journal des Débats,

Monsieur, presque tous les journaux, et le vôtre est du nombre, ont fait connaître il y a peu de temps les principales circonstances d'un assassinat commis sur un individu royaliste par un autre individu qui ne le serait nullement, mais en présence toutefois de cet événement sous son véritable point de vue, on a cru devoir taire les noms des acteurs de cette scène tragique. Sans doute qu'échappé par miracle aux coups de mon assassin, j'aurais voulu l'oublier et le plaindre, mon cœur ne pouvant désirer, ni publicité ni vengeance ; mais calomnié après avoir été victime, je dois à mes amis de rompre le silence, car quelle que soit la divergence des opinions, les actions privées d'un homme doivent toujours mériter l'estime de tous les partis. Il y a près d'un an qu'un individu qui s'est donné d'abord pour le général Berton, puis pour son aide de camp, enfin pour cousin de Bonaparte parut dans la commune de Saint-Marcel où j'ai des propriétés. Accueilli par des paysans crédules, il y trouva asile. J'en fus instruit. L'occasion me fit même rencontrer cet homme que tout le monde voyait habituellement et je le vis, j'ose le dire, avec cet intérêt qu'inspire le malheur.

Depuis plus de huit jours j'ignorais le sort de cet inconnu lorsque le 4 avril dernier, vers midi, étant à dîner à ma campagne du Mas Lautal avec trois autres personnes, un étranger entre brusquement dans mon salon, me lâche à bout portant un coup de pistolet qui me frappe à la jugulaire et en tire un second qui atteint un de mes convives à la tête. Croyant avoir consommé son crime, il sort, ferme rapidement la porte à clef, saisit un fusil à deux coups laissé dans l'antichambre et se fait jour avec cette arme qui lui reste, à travers les domestiques accourus au bruit des explosions et des cris.

Revenu du premier étourdissement causé par une blessure, quel ne fut pas mon étonnement en me rappelant, dans les traits de mon assassin, les traits du proscrit que je n'avais aperçu qu'un seul instant de ma vie ?

Tel est, Monsieur, le récit rapide et fidèle de l'événement dans lequel je devais succomber, si un gros col piqué n'eut amorti la balle pour l'empêcher de rompre l'artère carotide.

Mais pourquoi devais-je périr de la main d'un frénétique ? Le voici !

d'excités notoires de tous horizons, et qui va tenir le Désert ou le maquis pendant quatre ans. Ratissant la région de Saint-André-de-Valborgne à Florac, pour mettre un terme aux agissements de la bande qui versait dans le banditisme de grand chemin, la gendarmerie souligne devant le préfet le caractère sauvage et impénétrable de la communauté protestante, qui est en état d'alerte depuis les événements de Ners. Entre Nîmes et Alès, des escarmouches opposent des protestants bonapartistes aux catholiques royalistes, qui profitant du règne de la terreur blanche dans les murs de la préfecture du Gard, veulent exporter la répression vers les Cévennes. L'armée autrichienne intervient pour mettre un terme aux troubles ; les cévenols repartent chez eux escortés par des soldats austro-hongrois protestants. Henri Chabal se retire finalement à Nîmes, où il meurt en 1837. Cité à trois reprises à l'ordre de l'armée, notamment pour la mêlée du 28 août 1793 où il se débarrasse à coups de sabre de quatre cavaliers ennemis, il figure dans le *Dictionnaire des braves de Napoléon...* qu'il n'avait pourtant jamais servi !

Rameau A2

III.A2. Fulcrand Chabal, fils de Pierre Chabal, et de Jeanne Boudon, ménager, époux en 1665 de Jeanne Martin. Habitants à la Bécède, en la paroisse de Saint-Marcel-de-Fontfouillouse, ils abjurent en 1685 et sont déclarés nouveaux catholiques. Laisant la Bécède à un fermier, Fulcrand Chabal s'installe à Saumane en 1690, et sera donc entraîné malgré son âge dans la guerre des Camisards. Arrêté à Saumane en mars 1703 avec toute sa famille, il fut déporté à Perpignan. Placé en cellule au fort de Salses, son âge avancé ne lui permit pas de supporter la détention, et il mourut probablement pendant l'hiver 1704-1705.

D'où au moins trois enfants :

1. Jean Chabal, époux en 1696 de Jeanne Boudon.

Des ennemis de la monarchie qui cherchent à frapper tout ce qui se rattache aux principes d'ordre et de paix dont elle est la base, des hommes aussi lâches que perfides qui ont plus d'une fois recélé mon assassin, qui le recèlent peut-être encore, me signalèrent comme son délateur et surtout comme royaliste, à son imagination criminelle et alarmée. Ces hommes ont eu le triste avantage de diriger le coup ; ils veulent maintenant le justifier en cherchant à le faire considérer par les habitants paisibles et honnêtes mais crédules et soupçonneux comme une punition nécessaire et méritée.

C'est contre ces bruits semés habilement, pour enlever aux honnêtes gens de nos contrées l'influence qui peut leur rester encore que je viens m'élever aujourd'hui. Je veux qu'en faisant la profession de mes principes, on sache qu'ils se renferment tous dans le cercle des devoirs que l'honneur seul peut avouer. Décoré d'un habit qui en est le plus juste emblème la délation m'est une arme étrangère : c'est ouvertement que je veux combattre, que je combattrai toujours les ennemis de la patrie, en fidèle serviteur du Roi : je veux surtout que mon assassin puisse connaître qu'il n'a été qu'un séide quand il a cru se venger et qu'il éprouve un remord de plus en apprenant que je lui pardonne.

En vous priant, Monsieur, d'insérer cette lettre dans le prochain numéro de votre estimable journal.

Chabal, ancien officier général.

Après plusieurs escarmouches, la bande de Louis Roques est démantelée en 1826. Condamné aux travaux forcés à perpétuité, Roques meurt au bagne de Brest le 9 janvier 1831.

2. Marie Chabal, épouse de Jean Verdier.

Les Verdier apparaissent à Saint-André-de-Valborgne lors de la Paix d'Alès en 1629.

3. Jeanne Chabal, épouse de Jean Périer.

L'enracinement des Chabal de Saint-Marcel-de-Fontfouillouse et des Plantiers dans la bourgeoisie rurale se poursuit tout au long du XVIII^e siècle et l'inflation notable de leurs actes notariés nous enseigne qu'ils se démarquèrent un petit peu des affaires de la Religion pour entamer de belles carrières dans le domaine du négoce de la magistrature et de l'armée.

Thierry DUPUY

(à suivre)



I. BMS et état civil

- BMS réformés et catholiques et état civil de Saint-André-de-Valborgne (1660-1800)
- BMS réformés et catholiques et état civil de Saint-Marcel-de-Fontfoulouse (1660-1800)

Les BMS réformés et catholiques et l'état-civil de Saint-Martin-de-Campcelade (aujourd'hui Bassurels) et de Sainf-Flour du Pompidou (aujourd'hui Le Pompidou) ont été détruits pendant la Révolution ; ceux de Vébron l'ont été en 1944.

II. Minutes notariales de Saint-André-de-Valborgne

- Etude de Me Bousquet (1696-1829)
- Etude de Me Delon-Girard (1655-1684)
- Etude de Me Guibal (1593-1699)
- Etude de Me Laune (1478-1574)
- Etude de Me Meinadier (1723-1862)
- Etude de Me Périer-Pagès (1543-1646)
- Etude de Me Rousset (1624-1840)
- Etude de Me Sauvaire (1740-1789)

III. Fonds d'archives privées

- Famille de Cadoëne de Gabriac
- Famille de Campredon
- Famille de Capdur de Lavit
- Famille Dejean de Saint-Marcel
- Famille Dupuy du Mazeldan et de La Dèvèze
- Famille de Girard

Les archives de la famille Dupuy du Masbonnet, déposées au vieux mas des Astries, aucune dépendance du château de Montmoyrac, ont été détruites lors des grandes inondations d'Alès, en 1958. Celles de la famille Chabal-Bourély ont disparu lors du tragique incendie qui provoqua la mort de l'écrivain Jacques Ortlieb, qui préparait à Saint-André-de-Valborgne, pendant ses vacances, la suite de son livre à succès, « *l'évangile selon Judas* ».

Compoix de Saint-André-de-Valborgne (1670)

- **Les Abrits** :
familles Baudoin, Etienne, Serrière, Reilhan.
- **Auzillargues** :
Familles Dides, Mazoyer, Méjanel, Reilhan.
- **L'Ayrette** :
familles André, Etienne.
- **Mas Bernard** :
famille Caulet.
- **Le Bruel** :
famille Caulet
- **Le Castanet** :
familles Caulet Reilhan, Jean, Bonier, Elzière, Delpuech, André, Moyna, Périer, Mazaauric, Cavallier, Boisson, Puech, Boyer.
- **La Fare Basse** :
familles Bourrély, Cabreilhac, Etienne, Gout, Laune, Meynadier, Puech.
- **La Fare Haute** :
familles André, Berthèzene, Fontanieu, Gout, Jean, Manoël, Maurel, Puech.
- **Le Fesc** :
famille Maurel.
- **Le Folhaquier** :
familles Baudoin, Cabreilhac, Caulet, Courtois, Folquier, Fraissinet, Gazan, Vaquier.
- **Le Fontanieu** :
famille Mazoyer, Soulatges.
- **Le mas Galabert** :
familles Lautal, Pagès.
- **Gardossels**:
familles Couderc, Théron.
- **Le Ginestoux** :
familles Aigoïn, Daunis, Greffeuille, Lebre, Liron, Périer, Valat.

- **Le Mas Supérieur** :
familles Aleyrac, Arnaud, Badasson, Bonnefoux, Cabreilhac, Caulet, Folquier, Gout, Goux, Gueize, Martin, Mazoyer, Parlier, Périer, Salvaire, Tardes, Veyron.
- **Le Mazauric** :
familles Caulet, Chabal, Lebre, Méjanel.
- **Nogaret** :
famille Boyer.
- **Pomaret** :
familles Bosquier, Caulet, Lताल, Lebre.
- **Pont-Marès** :
Famille Broussoux.
- **Saint-André** :
familles Arnal, Berthèzene, Caulet, Chabal, Etienne, Laune, Lebre, Martin, Pagès, Rouel.
- **Saint-Marcel** près Saint-André (Tourgueille) :
familles Boisson, Boudon, Caulet, Cavalier, Gazan, Guérin, Lebre, Mazauric, Périer, Salenc.
- **Tourgueillette** :
Famille Périer.
- **Vignelongue** :
Famille Maurel.
- **Le Mas Voyer** :
famille Boudon.

familles nobles :

- Béringuier de Fresquet (de)
- Girard (de)
- Pagès (de)
- Saurin (de)

Compoix de Saint-Marcel-de-Fontfouillouse (1550-1670)

La localité de Saint-Marcel-de-Fontfouillouse est devenue aujourd'hui, les Plantiers.

- **Le mas d'Ardailhès** :
famille Laune.

- **Le mas d'Ayres** :
famille Séguier.

- **La Bécède** :
familles Michel, Gazan, Liron, Laune.

- **Les Borniols** :
famille Carrière.

- **Le mas de Breuil** :
familles Bergier.

- **Le mas des Camps** :
familles Faventines, Aurès.

- **Le mas de la Coste** :
familles Laune, Cestin.

- **Le Cros** :
familles Hubac, Creissent, Jeanjean, Hierle, Lebre, Arnal.

- **Les Crozes** :
famille Lताल.

- **Faveyrolles** :
familles Pintard, Puech, Carrière, Gaucelin, Amarin, Fizan, Barre, Périer, Delaporte, André, Teyssonnière, Boudon, Nadal, Berthèzene, Mourgue, Martin, Dargillane, Maystre, Cavalier, Mourgues, Fortis, Blanc, Bonfils, Gausson, Jeanjean..

- **Le mas Lताल** :
familles Mourgue, Chabal.

- **Le Mazel** :
famille Arnal.

- **Monteils** :
familles Delaporte, Texier, Faventines, Puech, Laune, Carrière, Verdier, Daumet, Villaret, Lescot, Bertrand, Mazauric, Gout, Laune, Mazauric, Portal, Amarin, Gavanon, Metge, Arnal.
- **Les Pauzes** :
famille Amarin.
- **Les Plantiers** :
familles Teulon, Delhom, Berthèzenne, Teule, Mourgue.
- **Saint-Marcel** :
familles Arnal, Jean, Gazan, Caulet.
- **Racoules** :
familles Martin, Carrières, Mourgue.
- **Le Sollier** :
famille Portalès.
- **Tourgueille** :
familles Reilhan, Fesquet, Boudon, Périer, Teyssonnière, Méjanel, Pelet, Carrière, Pontier.
- **La Yerle** :
famille Hierle.

familles nobles :

- La Bastide de Bornie (de)
- Dupuy de Montmoyrac-Aleyrac
- Lissert du Mazel (de)
- Raguindel (de)
- Saint-Martin (de)

Compoix de Saint-Martin-de-Campcelade (1660-1705)

- **Hameau de Bassurels** :

familles Berthèzene, Campsourelles, Campredon, Crémat, Daudé, Daudes, Géminard, Gouy, Grousset, Journet, Lieure, Metge, Ponteil, Pontier, Pratlong, Puech, Vallat.

- **Hameau de Cripsoulles** :

familles Bourgade, Broussoux, Campredon, Daudé, Daudes, Géminard, Moyna, Grousset, Turc, Valat, Vallat, Verdeilhan.

- **Hameau de l'Hom** (attenant au château) :

familles Borrel, Bourrély, Bourrit, Guibal, Laguiole, Liquière.

- **Hameau de Mazillou** :

familles Carteyrade, Chassagne, Daudé, Daudes, Dubosc, Dugua, Gardiolle, Gout, Gleyze, Labat, Teissier.

- **Hameau de Masgilhon** :

familles Cavalier, Daudé, Daudes, Gleyze, Lieutard, Montredon, Pomerol.

- **Hameau du Poujol** (attenant au château) :

familles Baldié, Pratlong, Provensal, Vallat.

- **Hameau des Salides et de Sext** :

familles Aigoïn, Arboux, Blagier, Boisson, Borrel, Bourrély, Causse, Caussignac, Cavalier, Chabal, Daniel, Daudé, Delon, Dion, Fournier, Gal, Gardies, Gauffre, Gausson, Gout, Liquière, Martin, Nadal, Nayral, Noguier, Pastre, Pontier, Puech, Rauquier, Recoulin, Sabatier, Sauvaire, Segulier, Teyssier, Turc, Vallat, Vaquier, Volpille.

familles nobles :

- Bouschet de Broussoux (de)
- Cadoëne de Gabriac (de)
- Folhaquier (de)

Compoix des paroisses voisines (1660-1700)

- **Balazuègnes** :
familles Larguier, Pascal, Provensal.
- **Les Bames** :
familles Cavalier, Hours, Moyna, Pascal, Provensal.
- **Barre** :
familles Boyer, Rodier.
- **Le Bosc** :
familles Hours, Larguier, Puech.
- **Le Bousquet-Ollier** :
familles Aurès, Boudon, Boyer, Combet, Couderc, Delpuech, Rouquette.
- **La Coste** :
familles Cestin, Couderc, Malzac, Pascal, Serrière, Valmalle.
- **La Loubière** :
familles Boisson, Cestin, Lapierre, Rossel.
- **Le Mas Août** :
famille Serrière.
- **Le Mas Aribal** :
famille Serrière.
- **Le Masbonnet** :
familles Atgier, Bancilhon, Boudon, Capelier, Combes, Combet, Dupont, Fages, Fesc, Greffeuille, Malzac, Meynadier, Pelatan, Rouquette, Serrière, Soulatges, Teulon, Vallat, Valmalle.
- **Le Maslhautard** :
familles Brès, Dubruc, Hours, Lacombe, Provensal, Villaret.
- **Massevaques** :
familles Atgier, Aurès, Boyer, Castanet, Delfesc, Fages, Malaval, Pagès.
- **Le Mazeldan** :
familles Boyer, Couderc, Martin, Puechredon.
- **Le Mazel de Mort** :
familles Couderc, Lacombe.

- **Montredon** :

famille Tardres, Canonge.

- **Nozières** :

familles Bancilhon, Boyer, Daumet, Delfesc, Galtier, Hours, Sabatier, Solanier.

- **Salgas** :

Famille Hours.

- **Solpérière** :

familles Benoit, Merle, Roumejon.



CORRESPONDANCE D'ABRAHAM RAMBOUR
MINISTRE DE SEDAN
(1590 – 1651)

Nous publions la fin de l'étude réalisée par M. Jean-Luc Tulot.

1645. Le synode national de Charenton, qui avait ouvert ses travaux le 26 décembre 1644, les clôtura à la fin du mois de janvier 1645¹. Le synode avait invité Amyraut à renoncer à sa conception d'une foi naturelle, née de la contemplation des oeuvres du Créateur et de la Providence.

Pour 1645, nous avons deux lettres d'Abraham Rambour à André Rivet. La première non datée dut être écrite dans les premiers mois de l'année aux lendemains du synode de Charenton. La seconde est datée du 21 août.

Sans date - Sedan²

Monsieur & très honoré frère,

J'ay receu le paquet qu'il vous a pleu m'adresser, qui m'a esté donné par une autre main que celle du personnage que vous me recommandez ; je l'ai cherché avec soin, sans le trouver, & m'estant informé par quel moyen ce paquet estoit venu à celui qui me me l'a

¹ Le synode fut présidé par Benjamin Basnage, ministre de Sainte-Mère-Eglise. Son adjoint était Daniel Couppé, ministre de Loudun. David Blondel, ministre de Rouci et Pierre de Launay, sieur de La Motte, ancien de l'Eglise de Charenton, en furent les secrétaires.

² Cette allusion à la préface des *Dissertationes theologicae quator* de Moïse Amyraut, éditées en 1645 à Saumur chez Jean Lesnier et à la réponse que préparait Frédéric Spanheim, permettent d'établir que Rambour écrivit cette lettre dans les premiers mois de l'année 1645. Cf. François LAPLANCHE, *Orthodoxie et prédication. L'oeuvre d'Amyraut et la querelle de la grâce universelle*, op. cit., p. 182-185 et F. P. van STAM, *The controversy over the Theology of Saumur*, op. cit., p. 216-223.

donné, il m'a dit l'avoir reçu par la voye de Liège. Je ne sçay si celui qui me le devoit rendre aura trouvé quelque commodité pour passer à Metz sans revenir icy. Je ne laisserai pas d'escrire à Metz pour recommander ses affaires avec tout le soin qu'il me sera possible. Rien ne me pourroit venir de vostre part que i'eusse [illisibel] soigneusement.

J'ay pris la hardiesse de vous adresser celle que j'escriis au fils de Monsieur Spanheim³. J'avois sceu par plusieurs la louange qu'il mérite. Sa harangue, ses dispositions me l'ont confirmé, avec cette espérance que ce ieune homme sera bien receu volontiers en la maison de Dieu. Je vous supplie de lui faire rendre l'incluse.

J'avois bien préveu que la préface de Monsieur Amyraut lui attireroit beaucoup de contestations. Il pouvoit prévoir lui mesme qu'il ne pouvoit attaquer tant de personnes, aux quelles il devoit réserve, sans se ietter dans un fascheux combat. Si plect à Dieu qu'il eust bien pensé à celui que lui donne son entreprise contre les doctrines receues en nos Eglises, il eust cherché sa gloire en desployant ses dons en d'autres exercices. Il ne doit pas trouver estrange si chacun est contre lui, puis qu'il a voulu estre contre tous. Ce qu'il nous a donné au commencement pour méthode a passé en articles qu'on disoit non nécessaires ; mais l'auteur a les défendre faisait connoistre qu'on en avoit la nécessité & ie crain fort qu'en continuant à les soutenir, on n'avance d'autres choses, ie ne dirai pas non nécessaires, mais très dangereuses.

Monsieur Spanheim a pris une bonne résolution (ayant pris celle de respondre) de ne s'attarder qu'aux matières et de ne lui rien attribuer que ce qu'il sçait estre de leur sentiments, car souvent les mauvaises expressions peuvent estre admises par toute la suite du discours. Il y auroit peu d'orthodoxe, si de leurs espigones on en faisoit des dogmes, qui souvent sont bien contraire au sentiment de ceux qui s'expriment mal. Le meilleur seroit, comme vous dittes, que ce triste différent fust esteint ; la faiblesse de nostre povre corps à bien besoin de repos.

Je rends humble grâce à Mademoiselle Rivet, à Mademoiselle du Moulin du souvenir qu'elles ont de moy, & vous, Monsieur, de toutes vos faveurs & paternelles bénédictions et suis pour tousjours,

Monsieur & très honoré frère,

Vostre très humble & très béissant
frère & serviteur
A. Rambour

B. U. Leyde, BPL 277/71

³ Ezechiël Spanheim (1629-1710), fils aîné de Frédéric Spanheim, le futur diplomate, brillant élève de l'université de Leyde sous la direction de Saumaise et d'Heinsius.

21 août 1645 – Sedan

Monsieur & très honoré frère,

Ayant l'honneur de vos entretiens par l'entremise de Mademoiselle Marie du Moulin, ie me suis dispensé de vous entretenir moy mesme pour ne vous point importuner de lettres inutiles. Celles que i'ay receues de Monsieur Spanheim ne contiennent que des civilités & des vœux sur l'avis que ie lui ai donné de mes establissemens & des tesmoignages de la continuation de son affection.

J'ay beaucoup de douleur de la playe qui se fait en nos Eglises par une division dangereuse. On nous a introduit une méthode qui, a mon avis, augmente les difficultés sur une matière très difficile, et en laquelle il faudroit plustost travailler à assuiettir la raison que la satisfaire. Ceux qui défendent leurs pensées avec beaucoup de chaleur, dévoyent la tempeste par celles qu'ils ont, que ce qu'ils [illisible] n'est pas nécessaire à salut & par là crainte de fortifier les adversaires, scandaliser les infirmes & troubler la paix de l'Eglise. A ce mal, l'autorité des synodes ne peut plus apporter de remèdes, puisque leurs ordonnances sont aussi tost violées qu'establies.

Je pensois que la question du péché originel estoit terminée, mais il en est arrivé autrement. Je crois, comme vous me le dites, que Monsieur Mestrezat ne peut se ioinde à ceux qui combattent la non imputation du péché d'Adam⁴, après ce qu'il en a escrit en cette excellente pièce de la grâce contre les mérites, adressée à La Milletière en l'an 38⁵. « Rage 37, Il faut, donques dit-il, que la chose passée soit nôtre seulement par imputation et que celle qui est residente en luy [en Christ] découle réellement en nous. Car, comme le Cardinal Bellarmin⁶ dit fort bien touchant l'acte du péché commis par Adam, il nous est communiqué en la manière qu'une chose qui est passée peut-être communiquée, à sçavoir par imputation. Ainsi l'obéissance du second Adam était chose passée, il y a seize cens ans, nous est communiquée par imputation. Et quant à son Esprit, il se dérive en nous par la régénération, ainsi que la corruption habituelle d'Adam se dérive en nous par la génération naturelle ».

J'ay cette pensée de ce digne homme qu'il croit avec raison que la doctrine de la non imputation du péché d'Adam obscurcit beaucoup celle de l'imputation de la justice du fils de Dieu, tant nécessaire à nostre salut. S'il est arrivé à quelques uns des nostres de ne faire pas si expresse mention de l'imputation du pêché d'Adam, c'est qu'ils se sont tournés de toutes leurs forces contre Pelaghien, Catharin, [illisible] qui se sont absolument arrêté à l'imputation du pêché d'Adam & ont nié sa corruption dérivée sur nous par la Génération, contre lesquels les nostres n'ont pas eu besoin de disputer de l'imputation et qui plus que

⁴ Jean Mestrezat, né en 1592 à Genève, était le plus ancien ministre de Charenton ; il y avait été nommé le 27 août 1614 et y resta en exercice jusqu'à sa mort, le 2 mai 1657. Sur cette question, source de polémique entre le ministre de Charenton Jean Mestrezat et Guillaume Rivet, frère d'André, cf. Van STAM, p. 280-282.

⁵ Jean Mestrezat, *Discours de la grâce contre les prétendus mérites de la iustification par les œuvres*, adressé à M. de La Milletière, Charenton, 1638. Cf. R. J. M. van de SCHOOOR, *The Irenical Theology of Théophile Brachet de La Milletière*, op. cit., p. 96-102.

⁶ Robert Bellarmin (1542-1621), jésuite et docteur de l'Eglise, célèbre par ses *Disputationes de controversiis christianae fidei adversus hujus temporis haereticos* (1588-1593).

contre les autres qui avancent & l'imputation & la propagation de la corruption. Ainsi Monsieur Chamier⁷, que Monsieur de La Place⁸ fait un de ses auteurs, s'est étendu sur la dispute de la propagation.

Mais au chapitre second de cette mesme dispute, ne convient-il pas que Bellarmin a eu mesme sentiment que les orthodoxes, lequel si formellement considère l'imputation du péché d'Adam ? Il me semble mesme que Monsieur Mestrezat a grand suiet de croire que c'est à cause de l'acte de l'imputation que la corruption d'Adam se dérive sur nous. La Milletière lui obiectoit pour soustenir la iustice inhérente que la corruption d'Adam passe réellement en nous & nous est inhérente. A cela il respond : « Je di que l'acte de l'imputation de la désobéissance d'Adam précède, & que c'est à raison de ce que nous avons péché en Adam comme en nostre chef, que sa corruption passe en nous par la génération, Dieu abandonnant par son iuste iugement la postérité d'Adam à la corruption de leur Père à cause du péché d'iceluy. Ainsi, afin que Dieu nous régénère par son esprit fait que précède l'imputation de l'obéissance de Jésus Christ. P. 43 ». Selon son sens, nier cette imputation c'est non seulement obscurcir l'imputation de la iustice de Christ, mais aussi ébranler la doctrine de la propagation de la corruption qui est fondée sur cette imputation.

Je ne sçai ce que fera Monsieur Garissolles⁹ sur ce suiet, car il a un escrit tout préparé qu'il a fait voir à ses amis pendant le dernier Synode national. Ce qui me fait craindre, c'est que, l'autorité du Synode n'ayant plus de force, la liberté de prophétiser, qui a gasté & troublé nos Eglises, sera parmi nous en toute son estendue. Je vous prie leur assurer que, tant que ie pourrai, nulle nouveauté ne sortira de chez nous. Et la considération de la paix de l'Eglise me sera tousiours si forte, que ie n'avancerai jamais rien qui la puisse troubler. Et quand mesme i'aurois ès choses non nécessaire à salut quelques sentiments differens de la doctrine rendue, i'aimeroye mieux estre mort que de les publier, si ie pouvoye prévoir que le moindre trouble en deust naistre.

Dieu veuille que l'escrit de Monsieur Spanheim soit pour sa gloire & l'esclaircissement de la Vérité, & qu'après icelui, nous ne voyons plus d'escrits contentieux

⁷ Daniel Chamier (1565-1621), ministre à Montélimar, puis à Montauban (1612). Chamier aborda ce sujet dans sa *Panstratiae catholicae, sive controversiarum de religione adv. pontificios corpus tomis IV, distributum*, Genève, 1626. Il fut tué d'un coup de canon, le 17 octobre 1621, lors du siège de Montauban par l'armée royale.

⁸ Josué de La Place (1596-1655), fils d'un pasteur réfugié à Jersey après la Saint-Barthélémy, frère de quatre ministres, fut avec Moïse Amyraut et Louis Cappel, une des grandes figures de l'Académie de Saumur. Il fit ses études de théologie à Saumur, y fut professeur de philosophie à la fin de ses études, puis exerça de 1625 à 1633 le ministère à Nantes. Il fut alors appelé à Saumur pour devenir professeur de théologie. Ses thèses *De statu Adami ante lapsum, De lapsu Adami, De statu hominis lapsi ante gratiam*, qui comprenaient le péché originel comme un héritage de fait et non plus comme une responsabilité personnelle de chaque homme, le firent dénoncer par son collègue Antoine Garrissolles, de Montauban, au synode de Charenton. Celui-ci les condamna et en imposa le rejet aux proposant, sentence que le synode de Loudun atténua sans mettre fin aux protestations de l'intéressé. E. G. LEONARD, *Histoire générale du protestantisme*, Coll. Quadrige, P. U. F., 1988, 3 vol, Tome II, p. 340-341.

⁹ Antoine Garissolles (1587-1651), pasteur et professeur de théologie à l'académie de Montauban, sa ville natale. Protestant orthodoxe, comme Rambour, il était opposé aux théories venant de Saumur. Il publia en 1648, à Montauban, un livre contre la théorie de l'imputation de Josué de La Place : *Decreti synodici Carentoniensis de imputatione primi peccati Adae explicatio et defensio*.

entre les Ministres de son Evangile & qu'il en arrive de ces disputes comme il est arrivé de la question touchant la iustice ; actions & passions.

Monsieur nostre Gouverneur travaille avec nos Députés en Cour pour le reste de nos établissements & contre quelques entreprises contre les privilèges de l'Estat pendant son emprisonnement¹⁰. Nous en espérons très bon succès. Monsieur du Moulin me semble de beaucoup soulagé. Nous souhaitons de voir l'accomplissement de ce que nous avons attendu de vostre travail.

On nous parle d'une sanglante bataille en Bavière dont les avantages nous coustent trop, si Monsieur de Turenne y est demeuré comme le bruit en est espandu¹¹. Dieu nous donne sa paix et veuille la mettre principalement en son Eglise & vous conserve pour l'avancement de sa gloire. Je suis,

Monsieur & très honoré frère,

*Vostre très humble, très obligé
frère & serviteur
A. Rambour*

Ce 21 aoust 1645.

B. U. Leyde, BPL 277/48

¹⁰ Abraham Fabert, maréchal de camp dans l'armée de Catalogne, avait été fait prisonnier au mois de mars 1645, lors du siège du port de Roses.

¹¹ Ce bruit était non fondé ; le 6 août 1645, le duc d'Enghien et Turenne avaient défait les Impériaux à Nordlingen. Notons toutefois que, lors de cette bataille, Turenne avait eu son cheval blessé sous lui et avait reçu un coup de pistolet dans la cuirasse. Jean BERENGER, *Turenne*, Arthème Fayard, 1987, p. 219.

1646. Au mois de juillet, André Rivet fut nommé par Frédéric-Henri de Nassau, curateur de l'Ecole illustre que celui-ci venait de fonder à Bréda et au mois d'octobre, il dut quitter La Haye avec sa femme et sa nièce, pour y exercer cette fonction.

Pour 1646, nous ne possédons qu'une lettre de Rambour, en date du 30 juillet, dans laquelle il fait état des dissensions qu'il avait avec Daubert, qui venait aussi d'être appelé à l'Ecole illustre de Bréda.

30 juillet 1646 – Sedan

Monsieur & très honoré frère,

Je n'ose pas vous escrire souvent de peur de vous importuner inutilement, n'ayant rien à vous mander que ce que i'escris à Mademoiselle du Moulin J'aurais soin d'entretenir Monsieur Chastellain touchant cest honeste qu'ils [illisible] que vous me recommandez. Il a desia tesmoigné à Monsieur Chéron (qui le gouverne particulièrement) qu'il veut faire son testament & qu'il a eu assez de soin de cette fille naturelle & qu'il veut tesmoigner à ses autres parents qu'il ne les a pas oubliés. Ce m'est une bonne ouverture pour l'en entretenir.

J'ay sceu que Monsieur Daubert est appelé à Bréda. J'espère de vostre bonté que, s'il vous entretient de moy & continue en Hollande les mauvais discours qu'il tint à Paris, que vous me donnerez lieu à me iustifier. J'ose vous assurer que i'ay eu pour lui des affections plus que fraternelles qui ont passé à toute sorte d'effects sans avoir rien dit, ni fait qui l'ait obligé à cette prodigieuse ingratitude dont il me paye. Je crains que l'establissement de tant d'Académies n'augmente les divisions & les ialousies entre nos docteurs. Vos lettres nous remplissent d'espérance de voir nostre armée prendre de grands avantages sur les ennemis.

Mademoiselle du Moulin me dit qu'elle pourra m'envoyer les livres que ie désire par le moyen de l'Ambassadeur. Je serois très aise d'avoir en blanc les dernières pièces de Monsieur Saumaise, le posthume de Grotius et surtout vostre travail contre lui. Nous n'avons pas encore les livres de Monsieur Spanheim. Je continue mes prières à Dieu pour vostre conservation & celle de Mademoiselle vostre Compagne, & suis,

Monsieur & très honoré frère,

*Vostre très humble, très obligé
frère & serviteur
A. Rambour*

Ce 30 juillet 1646.

B. U. Leyde, BPL 277/50

1647. La paix séparée, virtuellement conclue entre les Provinces-Unies et l'Espagne, permettait à celle-ci de retourner toutes ses forces contre les armées françaises. Sedan, par sa position sur la frontière, se trouvait à nouveau au cœur des combats.

Pour cette année 1647, nous disposons seulement de deux lettres de Rambour. Dans la première, datée du 18 février, il fait état du livre par lequel Frédéric Spanheim avait fait réponse à Amyraut. Il fait également état discrètement de la mort de Claude, le fils aîné d'André Rivet, décédé le 19 ou le 20 janvier à La Haye. Il écrit avec circonspection, car depuis quelques temps le père et le fils étaient brouillés.

Dans sa seconde lettre datée du 26 août, Rambour donne des nouvelles de Turenne qui avait pu ramener son armée mutinée dans l'obéissance.

18 février 1647 – Sedan

Monsieur & très honoré frère,

Je crois que mes yeux me permettront de iouir de l'agréable présent qu'il vous a pleu de me faire¹². Je ne pense iamais à ces heureux saints qui portent de bons fructs en leur vieillesse toute blanche afin d'annoncer que le Seigneur est droit¹³, que vostre image ne remplisse mon esprit d'une incroyable ioye. Le livre de Grotius méritoit bien vostre examen. Je ne l'estime pas si peu considérable, comme il semble que fait Monsieur Saumaise sur la fin de son épistre en vous envoyant le travail de sa réfutation. Le venin de cette pièce mérite un bon antidote.

J'aurai l'honneur de vous en entretenir, quand ie me serai entretenu avec cette pièce, qui aura sans doute toute la force de cette vigoureuse vieillesse si utile à l'Eglise de Dieu. Je crois que vous goustez avec plaisir le repos de vostre retraite, mais vos amis ne vous eurent pas souhaité cette tranquillité, se représentant combien vous estiez nécessaire en la condition en laquelle vous avez reluis avec tant d'avantages.

Le Prince que vous avez dignement servi, aurait encore grand besoin de vos services. Nous avons veu l'establissement magnifique de vostre Académie, à laquelle ie souhaite une heureuse continuation, ce qu'elle doit attendre soubs vostre conduite.

Je ne puis apprendre iusques où Monsieur Amyraut se remue contre Monsieur Spanheim. Il a trouvé un homme propre à lui faire penser qu'il n'estoit pas invincible. Si mondit Sr. Spanheim eust un peu plus serré son discours & moins multiplié ses demandes, son ouvrage eust esté encore plus puissant, mais au fonds, il a dignement traicté cette question qui nous travaille. Ses preuves & ses réponses sont claires & solides. Le Synode de l'Isle-de-

¹² Rivet a adressé à Rambour son dernier ouvrage *Grotianaë discussionis*, Rotterdam, 1646, in-8°. Cet ouvrage mettait fin à la querelle entre Rivet et Grotius sur la réunion des Eglises.

¹³ Référence au Psaume 92, 13-16.

France se doit tenir le 25 de mars. On me donne advis qu'on s'y réunira sur l'article de l'imputation du pesché original.

Je suis en peine pour la façon en laquelle ie vous dois parler de Monsieur vostre fils, duquel on nous escrit que Dieu a disposé. Si le Seigneur lui a fait la grâce de vous tesmoigner en sa mort ses regrets de n'avoir pas durant sa vie reconnu ni vostre bonté ni vostre autorité, ce vous sera une grande consolation en cette fâcheuse occurrence. Vous en avez une bien entière d'avoir eu tousiour pour luy des affections paternelles, desquelles sa famille sans doute sentira les effects. Le Seigneur veuille répandre sur elle ses saintes bénédictions & en faire croître des plantes qui soyent le support de vostre vieillesse & vous rendre tousiours un rare exemple de toutes ses bénédictions, comme vous l'estes entre tous ceux qui travaillent à son œuvre, de zèle, et d'assiduité pour l'avancement de sa gloire.

Je serai tousiours du nombre de ceux qui, profitant de vos ouvrages, continuent à vous vénérer. Et cest avec grand resentment d'affection & de respect que ie vous assure que ie suis véritablement,

Monsieur & très honoré frère,

*Vostre très humble & très obligé
frère & serviteur
A. Rambour*

Ce 18 févr. 1647.

B. U. Leyde, BPL 277/51

26 août 1647 – Sedan

Monsieur & très honoré frère,

Je m'assure de votre bonté et par les assurances que m'en donnent vos très affectueuses lettres, que ie ne puis lire sans des extraordinaires resentiments de vos faveurs et par tant de singuliers effets que i'en reçois fréquemment. Vous me donnez tousiours sans rien recevoir, ni rien attendre d'une personne qui s'est cependant entièrement vouée à votre service. Vos doctes & laborieux escrits ne sentent rien très véritablement de la faiblesse de l'aage. Vous estes sur le bord de l'héritage céleste sans que cette forte vue & cette belle connoissance que Dieu vous a donnée soit accourcie, ni votre vigueur passée. Dieu vous conserve pour monter au ciel tout en prophétisant et achever votre course avec la mesme gloire que vous l'avez annoncée.

Dieu a déployé son admirable puissance en la résurrection de Monsieur du Moulin, qui lui a rendu une nouvelle vie qui ne cède en rien aux années qui ont devancé celles de ses douleurs. Elle est revenue avec toute sa force, sans excepter mesme ceste gayeté qui sembloit estre esteinte & qui s'est entièrement resveillée. Vos nouvelles nous sont soigneusement communiquées & nous appréhendons que vos inquiétudes ne nous confirment les grandes confusions d'Angleterre que le dernier ordinaire de Paris nous a apportées.

Vous sçaurez l'extrémité à laquelle a esté réduit Monsieur de Turenne contre les rebelles¹⁴. Après les avoir battu, il repasse en France & désia quatre régiments Français sont sur nostre frontière, qui voulant passer demain ou après à Mézières, effrayent nos villages. On dit que leur général est desia à Metz.

Si vous avez de la ioye de la diminution de nos novateurs, nous avons du deuil de ce que les nouveautés se multiplient en nos Eglises. Je croyois que le livre de Monsieur Spanheim donneroit assez d'occupation à sa partie pour empescher qu'on le combatte ; mais il nous a donné un traicté De Libero arbitrio, auquel ie suis bien trompé si Calvin, duquel il veut estre grand Sectateur, y trouvoit sa doctrine s'il revenait pour l'examiner. Quelques uns de ses amis croyent mesme que nos Eglises se fussent bien passées de son Apologie¹⁵.

La paix & votre faveur repeupleront nostre Académie. Nous faisons ce que nous pouvons pour la satisfaction et l'avancement de ceux qui nous visitent. J'ay bien de la ioye que votre service vous soit un agréable Paradis in quo tota nostra [illisible] deambulas. Le Seigneur vous y veuille continuer sa ioye.

¹⁴ L'armée d'Allemagne, commandée par Turenne, refusant d'être engagée aux Pays-Bas, s'était mutinée. Jean BERENGER, *Turenne*, op. cit., p. 245-250.

¹⁵ En 1647, Moïse Amyraut publia à Saumur, chez Jean Lesnier, deux ouvrages : *De libero hominis arbitrio disputatio* et *Apologie pour ceux de la Religion sur les sujets d'aversion que plusieurs peuvent avoir contre leurs personnes et leur créance*. Dans le premier, il essayait de défendre son collègue Josué de La Place ; dans le second, pour complaire à sa protectrice, la duchesse de La Trémoille, qui n'appréciait pas que Henri de Chabot, époux de Marguerite de Rohan, disputa à son mari la présidence de l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne, il dénonçait en termes voilés l'attitude des Rohan et de La Rochelle pendant les années 1620. Ce qui lui attira l'hostilité du ministre de La Rochelle Philippe Vincent ; d'où la remarque de Rambour. François LAPLANCHE, *Orthodoxie et prédication. L'œuvre d'Amyraut et la querelle de la grâce universelle*, op. cit., p. 63-65.

Monsieur nostre Gouverneur a receu très agréablement les marques de vostre souvenir. Il nous est tousiours le mesme. Il se prépare pour la Cour, pensant plus à nos affaires qu'à ses intérêts. Monsieur de Beaulieu est allé à Paris pour appréhender la succession du bon Monsieur Arbaut¹⁶.

Je suis très aise que Monsieur Daubert se comporte bien & honore sa profession comme il le peut très utilement. Je ne demande point qu'il parle de moy avec respect. Ce sera beaucoup quand il cessera d'en parler & d'en escrire avec outrage. Je sçai en ma conscience, que i'examine en la présence de Dieu, que ie ne lui en ai iamais donné la moindre occasion. Je sçai l'avoir servi comme mon frère & avoir espousé ses interests contre les miens. Je ne lui ai en rien défailli. Si on lui a fait des mauvais rapports de moy, ie l'avois assez obligé (cela soit dit sans reproche) pour s'en éclaircir avec moy. Mais il a eu peur de connoistre mon innocence, pour n'estre pas obligé à reconnoitre mes services. S'il ose repasser à son esprit tout le temps de sa demeure en ce lieu, il me trouvera souvent fort avantageusement en son histoire & suis très persuadé que ie n'ai rien fait depuis son départ pour en effacer la mémoire. Si vous aviez vu les lettres que i'ay escrites & les responses que i'ay eues en travaillant pour lui au temps qu'il me fortifioit pour ne perdre pas courage en ma station, vous connoistriez que i'ay eu pour lui des affections & biens résolues & biens sincères.

Si Dieu nous redonnoit la paix, ie ne perdrais pas l'espérance d'avoir encore l'honneur de vous voir & de recevoir vostre bénédiction. Ce seroit un incroyable contentement à celui qui est véritablement,

Monsieur & très honoré frère,

*Vostre très humble & très obligé
frère & serviteur
A. Rambour*

Ce 26^e aoust 1647.

Monsieur d'Ozanne¹⁷ est vostre très humble serviteur & vous est très obligé de vostre favorable souvenir. Sa famille est en bonne santé.

B. U. Leyde, BPL 277/52

¹⁶ Georges Arbault, conseiller médecin ordinaire du Roi, beau-père de Louis Le Blanc de Beaulieu, avait été inhumé à Paris au cimetière des SS. Pères le 5 août 1647, à l'âge de 77 ans.

¹⁷ Daniel d'Ozanne, sieur de La Hammardière, un huguenot de Metz, fils de Claude d'Ozanne († 8 septembre 1641), sieur de La Hammardière, conseiller du roi et commissaire des guerres et artillerie de France et de Sara de Cename, avocat au parlement de Metz, avait été choisi le 10 mai 1644 par Fabert, pour remplacer, dans le fonction de lieutenant-général du bailliage, Barthélemy Aubertin, qui avait refusé de prêter serment au souverain. Lors de la création du présidial de Sedan, il exerça la charge de président et de lieutenant criminel ; il vendit cette charge le 20 août 1676. Il mourut à Paris le 4 juin 1678, âgé de 70 ans. Daniel d'Ozanne avait épousé, le 1^{er} août 1632 à Metz, Suzanne Le Bachelée.

1648. les Provinces-Unies avaient conclu la paix avec l'Espagne et l'Empire. Seule la France poursuivait la guerre, alors que se manifestaient les prémices de la Fronde.

Pour cette année 1648, nous disposons d'une seule lettre, non datée, adressée par Abraham Rambour à André Rivet dans la seconde quinzaine du mois de juillet.

Mi-juillet 1648 – Sedan

Monsieur & très honoré frère,

Je n'eusse pas manqué de servir de tout mon pouvoir Monsieur de Wilgart s'il eust eu besoin de mon service. Je lui ai offert tout ce qui est de mon pouvoir, mais il n'a pas eu grande peine en ses affaires. Il a eu du desplaisir de ce qu'on a passé à l'ouverture du testament sans l'attendre, mais cela est si ordinaire parmi nous, qu'il doit estre persuadé qu'on n'a pas manqué de considération pour lui & que rien ne s'est fait à son préjudice. J'ay supplié nos officiers de donner à cet affaire toutes la facilité possible, afin que son retour ne fust en rien retardé. Et ie m'assure qu'il en est satisfait. Il croyoit la sucession plus avantageuse, mais on ne lui en a rien osté. Il croit que s'il eust esté bien bien informé, son voyage n'eust pas esté nécessaire. Je pense cependant que sa présence a servi à l'accélération de ses affaires.

Nous avons veu icy la déclaration du Sr. Jarrige¹⁸. Dieu veuille que sa conversion soit en édification à son Eglise. Je ne puis penser sans [illisible] à ce malheureux Clouet, qui ie voudrois n'avoir jamais veu.

Comme ie receu le sermon que vous m'avez fait l'honneur de n'envoyer & duquel ie vous remercie très humblement, Monsieur d'Egbère¹⁹, gouverneur de Charleville, estoit dans mon cabinet qui le prit ; et, estant tombé sur la clause en laquelle vous tesmoignez vostre désir que nostre paix eust esté faite avec les alliés de vostre Estat, il en fust tellement ravi qu'il s'expandit de bonne sorte en vos louanges, emportast vostre sermon et se recommanda en vostre affection, qu'il est autant que iamais vostre serviteur. Il est vrai qu'il a pour vous toutes les grandes passions.

¹⁸ Pierre Jarrige était un jésuite, qui avait abjuré la religion romaine le 25 décembre 1647 à La Rochelle. L'expérience de François Clouet avait rendu Abraham Rambour sceptique sur ces conversions à la Réforme de religieux catholiques. Il avait raison en cela ; Jarrige revint en 1650 à sa première religion. *La Rétractation du P. Pierre Jarrige, jésuite, retiré de sa double apostasie par la miséricorde de Dieu*, fut publiée en 1650 à Anvers.

¹⁹ Jean de La Roccaing, seigneur d'Aiguebère, maréchal de camp. Louis XIII lui avait donné à la fin de l'année 1641 le gouvernement de Charleville et de Mont-Olympe, pour lui témoigner sa satisfaction d'avoir tenu Aire-en-Artois, assiégée par les Espagnols, jusqu'à ce qu'il ait « consumé tous les vivres qu'il avoit dans Aire » (Montglat).

Je n'ai rien de quoi ie vous puisse entretenir. Les nouvelles sont à vous plustost qu'à nous. Monsieur d'Erlac est tousiours près de Montmédi²⁰ avec quatre mille bons hommes. Il n'entreprend rien. On disoit que les Lorrains se devoient destacher de l'armée de Léopold.

Je ne me donne pas l'honneur d'escrire à Mademoiselle du Moulin, n'ayant rien à lui mander. Je crois qu'elle sçait que Dieu a mis en son règne la bonne Mademoiselle d'Ozanne²¹, dont la mort a esté très heureuse. Dieu veuille continuer la vigueur qu'il donna à vostre vieillesse. Celle de Monsieur du Moulin se renouvelle tous les iours. Je suis & serai toute ma vie,

Monsieur et très honoré frère,

*Vostre très humble & très obéissant
frère & serviteur
A. Rambour*

B. U. Leyde, BPL 277/70

²⁰ Jean-Louis d'Erlach (1595-1650), suisse, gouverneur de Brisach, ancien second de Bernard de Saxe-Weimar, avait refusé de suivre Turenne dans sa rébellion contre le pouvoir royal. Mazarin l'avait appelé au mois de juin en prévision du siège de Montmédy. Jules BOURELLY, *Le Maréchal de Fabert, op. cit.*, p. 317.

²¹ Sara de Cename, veuve de Claude d'Ozanne, décédée dans la religion réformée le 6 juillet 1648 à Sedan, mère du lieutenant-général au bailliage de Sedan Daniel d'Ozanne, sieur de La Hamardière. La mention de ce décès nous permet de dater cette lettre.

1649. Le 10 janvier, Frédéric-Maurice “ *très mécontent et presque réduit à la nécessité par le mauvais état de ses affaires domestiques et par les injustices que la Cour lui faisait* ” s’engagea dans la Fronde parlementaire²². Bien que considéré comme la tête pensante des princes, cloué au lit pas la goutte, il ne parut guère à la tête des troupes pendant le siège de Paris²³ et fut oublié lors de la signature de la Paix de Rueil²⁴.

Pour l’année 1649, nous disposons de deux lettres d’Abraham Rambour. La première est une recommandation en faveur d’un dénommé Chastellain, qui avait demeuré quelque temps à Sedan. Dans la seconde, il nous apprend qu’il a fait un voyage à Metz parmi ses proches, qu’il n’avait “ *pas eu la consolation de voir depuis neuf ans* ”.

²² Mme de MOTTEVILLE, *Mémoires sur Anne d’Autriche et sa Cour. Nouvelle édition d’après le manuscrit de Conrart*. G. Charpentier et Cie, Paris, 1886, 4 vol, tome II, p. 297-298 ; Cardinal de RETZ, *Mémoires*, Ed. Marie-Thérèse Hipp et Michel Pernot, Bibliothèque de La Pléiade, Gallimard, 1984, p. 263-264.

²³ Michel PERNOT, *La Fronde*, Ed. de Fallois, 1994, p. 129.

²⁴ *Ibid.*, p. 139.

17 mai 1649 – Sedan

Monsieur & très honoré frère,

La présente n'estant pour autre suiet que pour une recommandation particulière et ne pouvant vous estre rendue que longtemps après sa datte ie ne me donnerai pas l'honneur de vous entretenir d'autre chose que de cette recommandation.

Monsieur Chastellain, ayant demeuré longtemps parmi nous pour ses affaires, a un incroyable désir d'estre connu de vous & d'entrer en vostre faveur. Et pour cela, nous a demandé des lettres qu'il veut garder iusques à temps qu'il les vous rende lui-mesme. C'est certainement un très honneste homme, craignant Dieu et d'une conduite très recommandable, qui a une très digne et vertueuse femme. Ils sont tous deux de Hollande & de bon lieu. Ils ont acquis icy une réputation convenable à leur piété & vertu. Toutes les personnes d'honneur les ont eus en estime. Monsieur nostre Gouverneur mesme les a en une singulière recommandation. Ils laissent icy une bonne odeur de leur saintes conversation & un regret à cette Eglise de leur départ, tant ils ont gagné les cœurs d'un chacun.

Je ne pense pas que ledit Sieur Chastellain recherche l'honneur de vos bonnes grâces pour autre considération que par un ardent désir d'estre connu d'une personne qui tient en l'Eglise de Dieu un rang si considérable, & qui ne lui est connue que par une réputation inestimable & par les entretiens qu'il a eu avec nous sur un si digne suiet. Je m'assure que dès que vous l'aurez entretenu, nostre recommandation lui sera inutile pour vous obliger à l'aimer & lui faire part de vos précieuses faveurs. Je ne laisse pas de vous supplier très humblement de lui faire connoistre que i'ay l'honneur d'estre aimé de vous & que ma recommandation ne vous a pas esté désagréable.

Monsieur du Moulin, reprenant tous les iours nouvelles forces, vous entretient si particulièrement, que mes lettres vous sont inutiles. Je continue tousiours mes prières au Seigneur pour vostre conservation & celle de Mademoiselle Rivet & de Mademoiselle du Moulin, et me reconnoistray toute ma vie,

Monsieur & très honoré frère,

*Vostre très humble, très obligé
frère & serviteur
A. Rambour*

Ce 17 mai 1649.

B. U. Leyde, BPL 277/56

17 août 1649 – Metz

Monsieur & très honoré frère,

Je vien de recevoir vostre livre, estant en la ville de Metz parmi mes proches que ie n'avois pas eu la consolation de voir depuis neuf ans. La continuation de la guerre qui désole cest agréable pays m'oste une bonne partie de la ioye que ie pouvois y recevoir. J'en ai une bien grande par la continuation de vostre faveur envers moy & la vigueur que Dieu vous continue pour rendre à son Eglise les très utiles services qu'elle reçoit de vos labours.

Si ie ne me donne pas l'honneur de vous entretenir souvent, c'est l'appréhension que i'ay de vous estre importun. Vostre retraite n'a rien diminué de vos occupations. Vostre lumière, en quelque lieu que vous soyez, ne peut estre sous le boisseau. Vous ne pouvez vivre à vous mesme puis que vostre vie est si nécessaire à l'Eglise de Dieu.

Je ne vous puis dire la douleur qui me tient encore au cœur de la mort de Monsieur Spanheim²⁵. Je l'ay tesmoigné à Monsieur son très digne fils par diverses lettres, que ie crains ne lui avoir pas été rendues.

On me mande que le Synode de Normandie escrit par tout pour empescher les escrits polémiques. Je ne sçai quelle résolution prendra celui de l'Isle-de-France qui commence à Vitry le huictième du mois suivant.

J'ay leu avec horreur ce qui m'est escrit des débats entre Messieurs Vincent & Amyraut. On m'a dit que le dernier dit des choses du premier qui tendent non seulement à le perdre d'honneur, mais mesme de la vie.

On m'adioute que le fils de Monsieur de L'Angle a escrit à Monsieur du Moulin d'une façon tant esloigné du respect qu'il lui doit, iusques à le comparer à ceux qui demandoyent que le feu tombast du ciel & ausquels il fut justement respondu qu'ils ne sçavaient encore de quel esprit ils estoient²⁶. Certes, ie suis hors de moy mesme quand ie pense à cest excès & quand ie voi que des noms si prétieux parmi nous sont outragés sans retenue par ceux qui leur doivent tout respect.

²⁵ Frédéric Spanheim est décédé le 14 mai 1649, à l'âge de 40 ans. A propos de son décès, Conrart écrivait le 4 juin 1649 à André Rivet : « La mort de M. Spanheim a surpris tous ceux qui, comme moy, n'avoient point oüy parler de sa maladie. Je crains que l'excès du travail qu'il se donnoit ne l'ai fait succomber ; et je plains sa famille et l'Eglise de Dieu d'avoir perdu si tost un homme de si grand mérite. Je souhaite que la querelle dans laquelle il s'estoit si fort engagé soit terminée avec sa vie et que la mémoire en soit enfermée dans son tombeau ». René de KERVILER et Edouard de BARTHELEMY, *Valentin Conrart, premier secrétaire perpétuel de l'Académie française, sa vie et sa correspondance. Etude biographique et littéraire, suivie de lettres et de mémoires inédits*, 1^{ère} Edition Didier, Paris, 1881, Slatkine reprints, Genève, 1971, p. 519.

²⁶ Samuel de Langle avait présenté à son grand-oncle Pierre du Moulin quelques observations sur la virulence dont il avait fait preuve envers Amyraut dans son traité intitulé : *Articuli fidei amyraldianae ex Mosis Amyraldi libris. Praecipus vero ex ejus libro adversus Fridericum Spanhemium fideliter et ad verbum excerpti*. Il reçut de ce dernier une réponse foudroyante : *Réponse à Samuel de Langle*.

F. LA PLANCHE, *Orthodoxie et prédication. L'œuvre d'Amyraut et la querelle de la grâce universelle*, op. cit., p. 220.

Je ne sçai si ceux qui s'intéressent tant pour la grâce universelle ont quelque sentiment en leur particulier de cette grâce, de laquelle l'un des plus précieux effets est la charité fraternelle et ie m'estonne ils osent entreprendre de troubler l'Eglise de Dieu pour des choses qu'ils confessent eux mesmes non nécessaires à nostre salut. Le Seigneur, qui vous a fait la grâce d'accomplir tant d'œuvres en servant à son peuple, veuille encore vous continuer ses faveurs & vous conserver avec toute satisfaction.

J'en ai une très grande par la continuation de vos saintes prières pour moy & par les tesmoignages qu'il vous plaist rendre de vostre bienveillance & de vos faveurs à celui qui est véritablement,

Monsieur & très honoré frère,

*Vostre très humble, très obéissant
frère & serviteur
A. Rambour*

De Metz, ce 19 août 1649.

Response à celle du 6 juillet.

Je vous supplie d'asseurer Mademoiselle Rivet & Mademoiselle du Moulin que ie suis leur très humble serviteur & ma femme leur très humble servante.

B. U. Leyde, BPL 277/58

1650. A la suite de l'arrestation des princes de Condé, Conti et Longueville, le 18 janvier, Turenne rejoignit Stenay, place appartenant à Condé, dont un huguenot breton, François Gouyon, baron de La Moussaye, était le gouverneur. De cette place, située à 34 km au sud-est de Sedan, le frère cadet du duc de Bouillon négocia, à la grande inquiétude d'Abraham Fabert, un accord avec l'archiduc Léopold-Guillaume, qui mit à sa disposition 18 000 hommes.

Le siège de Mouzon, que Turenne mena du 27 septembre au 5 novembre, porta l'inquiétude d'Abraham Fabert et des Sedanais à son comble²⁷. Pendant toute la durée du siège de cette place, située à mi-chemin entre Sedan et Stenay, les villages du pays sedanais subirent les excès de la soldatesque. Raucourt particulièrement fut ruiné. La défaite de Turenne, le 17 décembre près de Sommepey, écarta la menace de la ville.

²⁷ A ce sujet Pierre du Moulin adressa une lettre à son ancien élève Turenne, il l'exhorta à abandonner son attitude frondeuse et son alliance avec les étrangers et l'invita à se soumettre à la clémence du Roi. Un exemplaire de cette lettre, imprimée à Sedan, est conservé à la Bibliothèque nationale de France à la cote Lb 37 - 1519. Hartmut KRETZER, « Pierre du Moulin et Turenne en 1650 », *Le Pays Sedanais*, N°1, 1975, p. 27-31.

Pour 1650, nous avons deux lettres de Rambour à Rivet, dans laquelle, il relate quelques moments forts de cette année. Sa dernière lettre à Rivet est du 23 octobre.

14 février 1650 – Sedan

Monsieur & très honoré frère,

J'ay receu avec grands ressentiments vos agréables lettres & ai esté vivement touché de vos paternelles bénédictions, par lesquelles il vous plaist me continuer les effects de vostre patiente bienveillance. Dieu veuille vous continuer encore cette heureuse vigueur qui est en si singulière consolation à son Eglise et vous conserver pour nous estre tousiours en exemple et bénédiction.

J'ay eu bien de la ioye de la paix que Dieu nous a donné par l'entremise de Monsieur le prince de Tarente²⁸, qui est bien résolu de la conserver & de s'opposer fermement à tous ceux qui s'y opposeront. Il a tesmoigné son indignation à Monsieur Testard²⁹ pour ses nouveaux livres et l'a obligé à en retirer tous les exemplaires. J'ay escrit à bon escient à mondict Sieur Testard & n'ai rien oublié pour l'obliger au silence.

J'en ai escrit aussi à Monsieur Daillé, que Dieu a retiré miraculeusement d'une maladie qui avoit osté toute espérance de son retour. J'ay fait la mesme à Monsieur de Saumaise & à plusieurs autres conformément aux saintes & utiles exhortations qu'il vous a pleu de me faire.

Monsieur du Moulin ne manquera pas de vous informer de son estat. Il est dans une incroyable vigueur ; son mal de langue, duquel ie le vois fort soulagé, n'a en rien altéré la force de son corps. Vous avez inséré dans la lettre de laquelle vous m'avez honoré, une autre sans inscription & laquelle, ayant esté ouverte chez Monsieur du Moulin, nous n'avons peu deviner à qui elle pouvoit appartenir qu'à Monsieur du Moulin lui-mesme, car il y a des recommandation au gendre de celui à qui vous écrivez qui ne peut convenir à nos autres collègues. Il y a long temps que l'autorité devoit arrester les invectives de Messieurs des Marets & Voetius. Je ferai ce que ie pourrai pour arrêter le livre de Monsieur Saumaise.

²⁸ Pour que le prince de Tarente, son fils, acquière une stature dans le parti protestant, la duchesse de La Trémoille l'avait chargé d'inviter Guillaume Rivet et Philippe Vincent à conclure la paix des braves avec Moïse Amyraut. Cet accord intervint le 16 octobre 1649, au château de Thouars. *Lettre de Monsieur Vincent, pasteur de l'Eglise réformée de La Rochelle, à Monsieur Rivet, docteur & professeur en théologie & curateur de l'Eschole Illustré & Collège d'Orange à Bréda sur ce qui s'est passé à Thouars les 15 & 16 octobre 1649, sur la copie imprimée à Saumur chez Isac Des Bordes, imprimeur & marchand libraire, avec quelques autres lettres & pièces concernantes le mesme fait,* sans lieu, 1649. Bibliothèque publique et universitaire, Ville de Genève, Archives Tronchin 8, fol. 209-216.

²⁹ Paul Testard (1599-1650), sieur de La Fontane, était depuis 1626 pasteur de Blois, sa ville natale. Avant cela, il avait été de novembre 1623 à janvier 1626, le chapelain de Henri de La Trémoille. Son livre *Eirenikon seu Synopsis doctrinae de natura et gratia*, publié en 1633, est à l'origine de la querelle de la grâce universelle, mais il n'avait pas été invité à participer à la réunion de Thouars. Il mourut au début du mois de juin 1650.

Vous sçavez la retraite de Messieurs de Turenne³⁰, de La Moussaye³¹, du comte de Duras³², du comte de Quintin³³ à Stenai. Le premier a été [illisible] en Cour avec promesse & assurance, mais il n'a peu se résoudre à obéir. On ne sçait où est Monsieur de Bouillon³⁴. Madame de Bouillon & Mademoiselle ont des gardes³⁵. Nostre frontière est en désordre, car encore que ces seigneurs ayent peu de troupes, si est que rien ne leur estant encore opposé, ils prennent les chasteaux, obligent les villages à contribution et menacent tous ceux qui ne les apportent pas. Ils se glorifient des sévices des ennemis, avec lesquels on dit qu'ils ont de grandes communications. Ainsi nous sommes menacés de plusieurs maux. Cependant le Royaume demeure dans l'obéissance et la Normandie, qu'on appréhendoit le plus, n'a eu aucune résistance à la présence du Roy. Il ni a point d'apparence que l'emprisonnement des Princes soit cause d'aucune émotion dans l'Estat, mais cette frontière aura à souffrir beaucoup.

Dieu aura compassion de nous. Je suis très humble serviteur de Mademoiselle Rivet & de Madamoiselle du Moulin et demeurerai toute ma vie,

Monsieur & très honoré frère,

*Vostre très humble et très obéissant
frère & serviteur
A. Rambour*

Ce 14 février 1650.

B. U. Leyde, BPL 277/60

³⁰ A la suite de l'arrestation des princes, Turenne, à la grande surprise de Mazarin, s'était retiré à Stenay, place appartenant à Condé. Jean BERENGER, *Turenne*, op. cit., p. 285-286.

³¹ François Gouyon (1618-1650), baron de Nogent ou de La Moussaye, était le frère cadet du marquis de La Moussaye. Maréchal de camp, gouverneur de Stenay, il était un proche du prince de Condé. Il mourut au cours de l'année 1650, avant la bataille de Rethel.

³² Jacques de Durfort (1625-1704), comte de Duras, était le fils aîné du marquis et de la marquise de Duras. En 1643, son oncle Turenne l'avait fait débiter en Italie, à l'âge de 18 ans, comme capitaine d'une compagnie de son régiment de cavalerie. En 1646, il était maître de camp de ce régiment ; il reçut le bâton de maréchal de France le 30 juillet 1675.

³³ Maurice Gouyon (1630-1652), comte de Quintin, était le fils aîné du marquis et de la marquise de La Moussaye. Dans l'insouciance de ses vingt ans, il avait suivi ses oncles le baron de La Moussaye et le maréchal de Turenne à Stenay. Il fut fait prisonnier lors de la bataille de Rethel ; libéré, il rejoignit son cousin le prince de Tarente, qui avait épousé la cause de Condé, et se fit stupidement tuer en duel en 1652 par le comte de Tavannes, pour une histoire de pavannes.

³⁴ Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne était en sa vicomté de Turenne, et de ce fait, n'avait pas été arrêté.

³⁵ Eléonore de Bergh et Charlotte de la Tour d'Auvergne, qui étaient à Paris, après avoir été en un premier temps placées en résidence surveillée, furent mises à la Bastille pour avoir tenté de s'échapper.

23 octobre 1650 – Sedan

Monsieur & très honoré Père,

J'ay encore receu un nouveau tesmoignage de vostre bienveillance par le présent de vostre heureuse vieillesse³⁶. Et ai mangé avec plaisir du fruit de ce digne arbre qui, en vieillissant, ne vieillit point. Je souhaite de tout mon cœur, et non pas une vaine (illisible), que l'Eglise de Dieu le voye encore ad multis annos. Il est doresnavant temps que ie commence à bien méditer les devoirs de la vieillesse, ayant passé l'an soixantiesme de mon âge et sentant quelques fois des faiblesses, qui m'advertissent de la dissolution de mon tabernacle et m'obligent à bien méditer le (illisible) de cette demeure qui a des fondements inébranlables.

Je ne crois pas que vous attendiez de moy des nouvelles bien exactes de nostre estat, sçachant que Monsieur du Moulin ne manque pas à vous en informer très particulièrement. La guerre est tout à l'entour de nous et nous fait sentir ses tristes effets. L'Archiduc est revenu sur nostre frontière. On nous dit qu'il a passé à Montmédi et qu'il pourroit bien aller plus loin. Monsieur de Turenne est présentement à Chémeri, où tout le voisinage avoit réfugié tout ce qu'il avoit, croyant que cette maison seroit conservée, ayant & les gardes et la faveur de l'Autriche. Mouzon est investi depuis quatre semaines et se défend encore. Monsieur de Bonne de Rochefort, neveu de feu Monsieur le connestable Lesdiguière et de nostre communion, conduisant un secours en cette ville qui n'a peu y entrer, ayant esté mortellement blessé, a rendu icy son âme à Dieu. Depuis le secours est entré en notre ville. Monsieur de Villequier avec quelques troupes est à Doncheri. Amis et ennemis ruinent nostre frontière. On y attend encore Monsieur de Plessi-Praslin³⁷ et croit-on que Mouzon pourra estre secouru s'il peut encore soutenir quelques iours l'effort des assiégeans. C'est merveille qu'une petite place, sans fortifications considérables, ait résisté si long temps.

³⁶ Rivet a adressé à Rambour son dernier ouvrage : *Epistola ad reverendum virum Guilielmum, fratrem germanicum unicum, Ecclesiae talleaburgensis apud Santones pastorem, de Senectute bona*, Bréda, 1650. Une traduction française de cet ouvrage fut éditée en 1652 à Utrecht après sa mort, sous le titre de *La bonne vieillesse, représentée en une lettre latine d'André Rivet à son frère, et par lui traduite en françois. Avec les dernières heures dudit André Rivet*. Ces dernières heures sont attribuées à sa nièce Marie du Moulin.

³⁷ César du Plessis-Praslin (1598-1675), maréchal de France depuis le 20 juin 1645, futur vainqueur de Turenne lors de la bataille de Rethel.

Vous sçavez tout ce qui s'est passé à Bordeaux³⁸. Madame de La Trémoille a esté malade à l'extrémité. Dieu a voulu la conserver en vie à son Eglise. On attend les troupes de Monsieur le Prince de Tarente³⁹ qui se doivent ioindre à l'armée de Champagne. Madame & Mademoiselle de Bouillon ont esté mises en liberté. On escrit qu'on ne leur a pas accordé un moment pour demeurer à Paris. Quoiqu'il ne soit, elles sont parties incontinent après leur délivrance pour Jouarre, pour de là s'en aller à Turenne. Dieu veuille qu'une bonne paix remédie à tous nos maux et vous conserve & Mademoiselle vostre compagne en sa bénédiction. Je suis pour iamais,

Monsieur & très honoré frère,

Vostre très humble, très obéissant
serviteur
A. Rambour

Ce 23 octobre 1650.

B.U. Leyde, BPL 277/61

* * * * *

Jean-Luc TULOT

Nous précisons qu'un état communiqué en 1905 par Ernest Henry à la Société de l'Histoire du Protestantisme français et publié dans le tome LV du *BSHPF*, pages 108-117, donne la composition de l'académie et du collège de Sedan à la veille du rattachement de la principauté de Sedan à la France.

³⁸ Le 30 septembre 1650, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, après avoir tenu Bordeaux pendant quatre mois contre l'armée royale, avaient obtenu une amnistie pleine et entière.

³⁹ Henri-Charles de La Trémoille avait levé en Saintonge plusieurs régiments pour le Roi. Mais arrivé à Paris, il réalisa que Mazarin n'avait aucune intention de lui donner le commandement qu'il estimait du à son rang et ne participa pas à la bataille de Rethel. Ce mécompte est une des raisons pour laquelle il rejoignit au mois d'octobre 1651, le parti du prince de Condé.

CONTRATS DE MARIAGES
A SAINT-ANDRE-DE-VALBORGNE
ET A SAINT-MARTIN-DE-CAMPCELADE
(1550-1750)

Le relevé des noms des époux et l'année du contrat de mariage est le résultat de la consultation des minutes des notaires de Saint-André-de-Valborgne et de Saint-Martin-de-Campcelade conservées aux Archives départementales du Gard et de la Lozère, séries II E et III E.

ABILHON Pierre	cx 1548	MALAFOSSE Jeanne
D'ABRIC Jean	cx 1574	ROSSSEL Françoise
ABRIC Pierre	cx 1628	BOUDON Marguerite
ADHERAN Audibert	cx 1660	DESHOMS Jeanne
AGULHON Etienne	cx 1664	DAUMET Marie
AGULHON Jacques	cx 1690	ROUQUETTE Marie
AGULHON Jean	cx 1594	DAUDE Jeanne
AIGOIN Alexandre	cx 1720	VIVENT Jeanne
AIGOIN Antoine	cx 1658	VIALA Jeanne
AIGOIN Jean	cx 1694	ILLAIRE Louise
AIGOIN Jean	cx 1700	DAUNIS Jeanne
AIGOIN Jean	cx 1730	COUDERC Jeanne
AIGOIN Nicolas	cx 1665	ROUVEYROLLE Isabeau
AIGOIN Pierre	cx 1709	MARTIN Madeleine
AIGOIN Pierre	cx 1716	ROUSSET Louise
AIGOUIN André	cx 1693	ALCAÏS Suzanne
AIGOUIN Antoine	cx 1583	FABRE Catherine
AIGOUIN Claude	cx 1578	DELAPIZE Antoinette
AIGOUIN Etienne	cx 1565	PHILIP Claude
AIGOUIN Guillaume	cx 1495	LIQUIÈRE Béatrice
AIGOUIN Louis	cx 1565	PELATAN Jeanne
AIGOUIN Pierre	cx 1684	AIGOIN Suzanne
AISSETTE Jean	cx 1687	VIDAL Marguerite
ALBAN Guillaume	cx 1551	REBOUL Catherine
ALBAN Pierre	cx 1558	MAZAURIC Bernadette
ALBOUY Jean	cx 1574	JEAN Philippe

ALCAÏS Aymar	cx 1688	LOZERAN Anne
ALCAÏS Aymar	cx 1706	PLAN Jeanne
ALCAÏS Guillaume	cx 1640	CASTANET Catherine
ALCAÏS Jean	cx 1602	RUAS Catherine
ALCAÏS Pierre	cx 1662	GALTIER Marguerite
ALCAÏS Pierre	cx 1680	BERTRAND Marie
ALLARY Jean	cx 1624	PERRIER Jeanne
ALLEGRE Guillaume	cx 1712	ROUSSET Marie
ALLUT Jacques	cx 1671	SOUBEYRAN Jeanne
ALMUEYS Jean	cx 1719	LOZERAN Suzanne
ALMUEYS Pierre	cx 1676	BOUVIER Antoinette
ALRIC Geniès	cx 1605	GUIBAL Jeanne
ALTERIEU Illaire	cx 1735	MAURIN Marguerite
AMALRIC Pierre	cx 1695	BOISSON Marie
AMARIN Antoine	cx 1479	DES FONTS Marguerite
AMARIN Antoine	cx 1662	CLAUZEL Marguerite
AMARIN Jean	cx 1714	FOURNIER Lucrèce
AMARIN Pierre	cx 1560	ABRIC Antoinette
AMAT Guillaume	cx 1554	DAUDÉ Jeanne
AMBLARD Antoine	cx 1701	MAUREL Marguerite
ANDRÉ Etienne	cx 1589	BARTHELEMY Catherine
ANDRÉ Jacques	cx 1696	BORGUES Marie
ANDRÉ Jacques	cx 1707	BERTHEZENE Françoise
ANDRÉ Jean	cx 1554	PICQUE Marguerite
ANDRÉ Jean	cx 1564	ANDRINE Françoise
ANDRÉ Jean	cx 1712	ILLAIRE Jeanne
ANDRÉ Pierre	cx 1512	BOISSON Anne
ANDRÉ Pierre	cx 1556	GREFFEUILLE Catherine
ANDRÉ Pierre	cx 1577	ROSSEL Anne
ANDRÉ Raymond	cx 1490	DAUDE Delphine
ANDRÉ Etienne	cx 1685	SAUVAIRE Jeanne
ANDRÉ Etienne	cx 1706	BOISSON Suzanne
ANDRÉ Etienne	cx 1707	GREFFEUILLE Jeanne
ANDRÉ Etienne	cx 1733	ROUSSET Jeanne
ANDRIEU Antoine	cx 1545	PUECH Antoinette
ANGÉLY Guillaume	cx 1714	BROCHE (de) Anne
ANGLIVIEL Thomas	cx 1479	SAURIN Agnès
ANGLIVIEL Thomas	cx 1569	DAUDÉ Etiennette
ARAGON Guillaume	cx 1489	JEAN Marguerite
ARBOUSSET Jacques	cx 1680	MAZAURIC Marie
ARBOUSSET Jacques	cx 1698	BONNAILHE Anne
ARBOUSSET Jacques	cx 1698	CARRIÈRE Marie
ARBOUX David	cx 1684	FLOTARD Marie
ARBOUX David	cx 1716	PUECH Antoinette
ARBOUX Jean-Pierre	cx 1710	MANOEL Anne
ARBOUX Jean	cx 1632	GUIBAL Blanche
ARBOUX Jean	cx 1694	BONIFAS Jeanne
ARBOUX Jean	cx 1728	ROCHEBLAVE Marie
ARMAND Charles	cx 1662	MELGUIESSE Marie
ARMAND François	cx 1688	VILLARET Jeanne

ARMAND Henri	cx 1691	PUECH Antoinette
ARNAL Antoine	cx 1691	TEULE Lucrèce
ARNAL Etienne	cx 1637	CAMPAIGNE Suzanne
ARNAL Pierre	cx 1668	MEYNADIER Antoinette
ARNAL Abraham	cx 1662	ALCAÏS Marguerite
ARNAL Jean	cx 1556	GUIBAL Anne
ARNAL Jean	cx 1691	SOULIER Suzanne
ARNAL Jean	cx 1712	VILLARET Suzanne
ARNAL Jehan	cx 1560	BOUDON Jeanne
ARNAL Jehan	cx 1560	FAVENTINES Marguerite
ARNAUD Claude	cx 1667	D'AUBANEL Jacqueline
D'ASSAS Jacques	cx 1685	GUIRAUD (de) Isabeau
ATGER Pierre	cx 1698	PASCAL Marie
ATGIER Mathieu	cx 1728	PUECH Anne
AUBANEL Pierre	cx 1727	CAPDUR Anne
D'AUBANEL Pierre	cx 1666	SOLIER (de) Isabeau
AUBERNIAS Nicolas	cx 1698	VAQUIER Jeanne
AUBOY Antoine	cx 1489	PAUTARD Antonie
AUNAND Huguet	cx 1576	PERIER Catherine
AURES Antoine	cx 1707	CAVALLIER Jeanne
AURES Claude	cx 1686	BOUTEILLER Jeanne
AURES Claude	cx 1691	GUERIN Anne
AURES Fulcrand	cx 1691	AURES Marie
AURES Henri	cx 1729	LAPIERRE Louise
AURES Jacques	cx 1688	REILHAN Jeanne
AURES Jacques	cx 1706	JEAN Catherine
AURES Jacques	cx 1714	AIGOIN Anne
AURES Jacques	cx 1718	GEMINARD Suzanne
AURES Jacques	cx 1720	NEYRAL Anne
AURES Jacques	cx 1730	MALZAC Anne
AURES Jacques	cx 1735	GOUT Isabeau
AURES Jean	cx 1559	DELAPORTE Jeanne
AURES Jean	cx 1678	GOUT Marguerite
AURES Jean	cx 1714	TEISSIER Jeanne
AURES Jean	cx 1719	VALETTE Esther
AURES Jean	cx 1724	GAL Charlotte
AURES Jean	cx 1728	BERTHEZENNE Madeleine
AURES Marcel	cx 1555	CHABAL Jeanne
AURES Pierre	cx 1719	BADAROUCX Claude
AURES Pierre	cx 1728	CAVALIER Marguerite
AURIOL Abel	cx 1708	CLEMENT Marie
AURIOL Guillaume	cx 1375	CROZES (de) Agnès
AUSSET Jean	cx 1681	MARTIN Marie
AUSSET Jean	cx 1682	FABRE Marie
AUSSET Jean	cx 1691	CAULET (de) Marguerite
AUSSORGUES Isaac	cx 1700	PARLIER (de) Nymphé
AVESQUE Antoine	cx 1701	LAPEYRE Catherine
AVESQUE César	cx 1684	RIVIÈRE Marie
AVESQUE Jacques	cx 1689	TURC Anne
AVESQUE Jacques	cx 1717	LAUNE Jeanne

AVESQUE Jean	cx 1682	CARNAC Marie
AVESQUE Jean	cx 1686	LESCOT Jeanne
AVESQUE Jean	cx 1688	GACHE Marie
AVESQUE Jean	cx 1690	BENIQUETTE Marie
AVESQUE Jean	cx 1690	CAMPREDON Catherine
AVESQUE Jean	cx 1710	CLAUZEL Suzanne
AVESQUE Jean	cx 1728	LAGET Marie
AVESQUE Pierre	cx 1720	MEINADIER Catherine
AYGOIN Pierre	cx 1479	LIQUIER Jeanne

Thierry DUPUY

(La suite de ce relevé paraîtra dans le prochain cahier).

*

*

AVIS A NOS LECTEURS

La *table récapitulative des articles & index analytique des noms de personnes et de lieux* contenus dans les Cahiers du Centre de Généalogie Protestante (années 1999-2005), réalisée par M. Olivier Cordey, que nous remercions bien vivement, vient de paraître et peut être acquise au prix de 15 euros, franco de port.

Le règlement doit être adressé par chèque bancaire, libellé à l'ordre de la SHPF, au 54 rue des Saints-Pères 75007 Paris.

*

*

QUESTIONS

07- 07 BARRAUD - MICHELON

Je recherche la date de mariage de Gérard Barraud et de Marie Michelon, de Coutras, mariés ca 1675, ainsi que le nom des parents et la date de leur mariage ; le nom des grands- parents et la date de leur mariage.

J. SKALSKI

07- 08 BARRAUD - LUZE

Je recherche la date de mariage de Pierre Barraud et de Marie Luze, de Coutras, mariés ca 1690, ainsi que le nom des parents et la date de leur mariage ; le nom des grands- parents et la date de leur mariage.

J. SKALSKI

07- 09 VIGNOLES (de)

Je recherche la date de mariage, les noms de leurs parents et de leurs grands- parents de :

- Bernard de Vignoles (originaire de La Salle) et d'Agnès Vialar (originaire de Soudorgues)
- Antoine de Vignoles, marchand à La Salle, marié avant 1547 à Anne Auquier
- Pierre de Vignoles et de Marguerite Delpuch
- Raymond de Vignoles et d'Hermesande Claverolly
- Jean de Vignoles, père de Raymond, laboureur au mas de Vignoles à Cognac, époux d'Agnès Lantal, qui teste le 3 mai 1456.

Y. ARAIXA



07- 10 VAUCQUET- RONDEAU

Je recherche la date de mariage, de Samuel Vaucquet et de Madeleine Sarah Rondeau, d'Amiens, mariés ca 1690, ainsi que le nom des parents et la date de leur mariage ; le nom des grands- parents et la date de leur mariage.

J. SKALSKI